



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 27 FÉVRIER 2023

Le 27 février 2023 à 18h30, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement, sur convocation adressée le 21 février 2023, conformément aux dispositions :

- de la 2^e partie du Code général des collectivités territoriales, livre V, titre 1^{er}, chapitres I et II ;
- des textes subséquents ;
- du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121 et suivants.

Le caractère public de la séance a été assuré par l'accueil possible du public dans la salle et la diffusion des débats sur le compte Facebook de la Mairie du 9^e arrondissement.

Publication de cette convocation comportant l'ordre du jour a été effectuée à la porte de la mairie et dont procès-verbal de l'affichage a été établi.

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Sébastien DULERMO, Mme Adeline GUILLEMAIN, Mme Virginie MERGOIL, M. Jean-Baptiste GARDES, M. Alexis GOVCIYAN, Mme Maud LELIÈVRE, M. Nicolas COUR, Mme Lorraine GAY, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Pierre MAURIN.

Étaient excusés : M. Jean-Pierre PLAGNARD (pouvoir donné à M. Alexis GOVCIYAN) et M. Arnaud NGATCHA (pouvoir donné à Mme Camille VIZIOZ-BRAMI).

Est arrivée en cours de séance : Mme Camille VIZIOZ-BRAMI (arrivée à 18h40).

Sont parties en cours de séance : Mme Lorraine GAY (départ à 20h25 et pouvoir donné à Mme Adeline GUILLEMAIN) et Mme Maud LELIÈVRE (départ à 20h46 et pouvoir donné à Mme Virginie MERGOIL).

Les conseillers d'arrondissement présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14, il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. 09.2023.001 Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

2. 09.2023.002 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 28 novembre 2022.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

3. Informations relatives à l'arrondissement par Mme la Maire du 9^e arrondissement. Rapport mensuel sur la sécurité et la propreté.

4. 09.2023.003 Désignation de l'élue référente du conseil de quartier Faubourg Montmartre.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

5. 09.2023.004 Reconduction, dans ses missions, du correspondant défense du 9^e arrondissement.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

6. 2023.DAJ.1 Subvention (296 750 euros) et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la CRPAP.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

7. 2023.DASCO.1 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (29 304 euros), subventions d'équipement (2 062 885 euros) et subventions pour travaux (190 952 euros).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

8. 2023.DASCO.11 Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2023-2024.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

9. 2023.DEVE.5 Dispositif CoprOasis : règlement d'attribution des aides pour les travaux de végétalisation et de valorisation des eaux pluviales des copropriétés, convention avec l'APC.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

10. 2023.DDCT.10 Subventions (124 500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à dix-sept associations dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

11. 2023.DFPE.2 Subventions (49 000 euros) à 2 associations pour leurs actions permettant aux parents de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle. Signature d'un avenant.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

12. 2023.DFPE.21 Subvention (1 651 157 euros), avenant n° 2 et subvention d'équipement (357 108 euros) à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (UDAF de Paris) (9^e).

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

13. 2023.DFPE.24 Subvention (5 789 262 euros), avenants n° 1 et n° 2 à l'association CRESCENDO (11^e) pour ses 23 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

14. 2023.DFPE.45 Subventions (297 000 euros) - avec 1 convention, 1 CPO et 2 avenants à CPO - à 8 associations pour le fonctionnement des ludothèques et ludomouv.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

15. 2023.DFPE.59 Subvention (2 233 445 euros), avenant n° 2 à la fondation Léopold Bellan pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

16. 2023.DJS.36 Centres Paris Anim' Jacques Bravo, Paul Valeyre et son antenne La Fayette (9^e) - Délégation de service public pour la gestion des équipements - Approbation du principe de passation.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

17. 2023.DAE.28 Budget Participatif - Subventions (327 000 euros) et conventions avec sept structures de l'économie circulaire.

M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.

18. 2023.DPE.5 Subventions (153 000 euros) et conventions avec 11 associations œuvrant au développement des « Territoires Zéro Déchet ».

M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.

QUESTIONS ORALES

19. Q.09.2023.018 Question orale déposée par Mme Frédérique Dutreuil, pour les écologistes, relative au plan d'accélération des investissements de la mandature et au « Plan Climat ».

20. Q.09.2023.019 Question orale déposée par Mme Frédérique Dutreuil, pour les écologistes, relative à la situation difficile de l'association Énergies 9.

VŒUX

21. V.09.2023.020 Vœu déposé par le groupe PEC relatif à l'affichage des mots Femme, Vie, Liberté sur le fronton de la Mairie du 9^e.

22. V.09.2023.021 Vœu déposé par le groupe PEC relatif à la préparation de la rentrée scolaire 2023 dans les écoles et les collèges publics.

23. V.09.2023.022 Vœu déposé par Frédérique Dutreuil pour les écologistes, relatif à la préparation de la rentrée scolaire et à la mise en œuvre d'un nouveau pacte éducatif à Paris.

24. V.09.2023.023 Vœu à la Maire de Paris déposé par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif à l'organisation d'une votation d'arrondissement, le 2 avril 2023, sur une question d'intérêt local laissée au choix de chaque conseil d'arrondissement de Paris.

DÉLIBÉRATION 09.2023.001 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

M. Alexis GOVCIYAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 27 février 2023.

DÉLIBÉRATION 09.2023.002 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 28 NOVEMBRE 2022

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Madame la Maire indique ne pas avoir reçu de remarque, mais précise que des modifications mineures pourront être apportées par la suite si elles ne dénaturent pas le procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 28 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT. RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ ET LA PROPRIÉTÉ.

Mme la Maire félicite les policiers du commissariat du 9^e arrondissement de Paris qui ont permis de démanteler un réseau de crack dans la capitale. L'enquête a été suivie par le commissaire Mahdi BELBEY et ses équipes. Ce travail long et complexe a porté ses fruits puisque ce réseau s'était installé notamment sur les lignes 8 et 9 du réseau RATP aux stations Bonne Nouvelle, Grands Boulevards et Richelieu-Drouot. Ce réseau a été démantelé grâce aux policiers du 9^e arrondissement. Quatre individus ont été interpellés et deux incarcérés. Une cuisine de crack a été démantelée dans le 18^e arrondissement, ce qui est suffisamment rare pour être noté. De l'argent a été saisi, à hauteur de 3 544 euros, et un circuit de blanchiment a été caractérisé. Mme la Maire félicite très chaleureusement les policiers, en son nom et au nom du Conseil d'arrondissement, pour ce bon travail.

Mme la Maire rappelle que la dernière séance du conseil d'arrondissement remontait au 28 novembre 2022. Elle dénonce ce qui lui semble être une façon de museler la parole des arrondissements et de l'opposition au Conseil de Paris. Trois mois se sont écoulés depuis la dernière séance du conseil car Mme la Maire de Paris a décidé, sans concertation et sans raison claire apparente, de ne pas faire de séance en janvier et en février, la prochaine séance étant programmée le 22 mai. Pendant ces trois mois, il ne sera pas possible de débattre dans l'instance de concertation et de démocratie, de sujets liés à une votation, au plan climat ou à la réforme du PLU.

Mme la Maire indique s'en être entretenue avec l'Adjoint à la Maire de Paris, M. BLOCHE, pour dénoncer cet appauvrissement total du débat démocratique dans la Ville. Elle ajoute espérer que ce qui se passe pour les cinq premiers mois de 2023 ne se reproduira pas au cours de la mandature.

Mme la Maire indique aux habitants du quartier que des travaux, qui ont été menés par une entreprise privée dans les caves d'une copropriété située à l'angle de la rue Marguerite de Rochechouart et de la rue de Maubeuge, auraient occasionné, au conditionnel puisque les enquêtes sont en cours, des désordres structurels sous la chaussée, ce qui a nécessité la fermeture à la circulation de la rue Marguerite de Rochechouart, afin que les services de voirie de la Ville de Paris puissent stabiliser le plus vite possible la situation, particulièrement suivie par M. Jean-Baptiste GARDES. Les travaux devraient être entrepris dans la semaine du 6 mars, bien qu'aucune date exacte n'ait été déterminée. La rue Marguerite de Rochechouart est totalement fermée à la circulation entre les rues Mayran et de Maubeuge, et mise en impasse entre les rues Montholon et Mayran depuis le 20 février pour une durée indéterminée. Cela occasionne des nuisances pour les riverains et les usagers du bus, puisque la ligne 85 a dû être déviée par la rue La Fayette, le boulevard de Magenta, la rue de Maubeuge, l'arrêt Cadet étant assuré au 64 rue La Fayette au niveau de l'arrêt de bus 45. La Mairie regrette cette situation, indépendante de sa volonté, et fait son possible auprès des services de la voirie pour que la circulation soit rétablie le plus rapidement possible.

M. Jean-Baptiste GARDES ajoute que la Mairie suit cette situation au plus près, à travers la section territoriale de voirie, depuis les premiers jours en ayant sécurisé et signalé le périmètre, cette situation d'urgence étant assez inédite à Paris. Une attention a été accordée pour raccourcir les délais prévus. Les panneaux de circulation sont aujourd'hui suffisamment clairs. Les résultats des échanges entre la section de voirie, la copropriété et son architecte sont désormais attendus afin de pouvoir régler la situation au plus vite. La Mairie veillera à tenir les dates qui ont été annoncées et à continuer d'informer les commerçants et les riverains.

Mme la Maire lui propose de garder la parole pour le point propreté et espace public.

RAPPORT SUR LA PROPRETÉ ET L'ESPACE PUBLIC

M. Jean-Baptiste GARDES explique que, puisque les séances des conseils d'arrondissement et du Conseil de Paris, normalement mensuelles, sont de plus en plus espacées, ce point couvre une période plus longue. Il remercie les équipes de la propreté du 9^e arrondissement, les agents croisés tous les jours dans la rue, qui se sont mobilisés pendant les jours de grève nationale des 31 janvier et 16 février et qui ont contribué à assurer une bonne continuité du service public malgré la situation que les Parisiens ont connue dans les transports et malgré les autres nuisances provoquées par ces grèves. La mobilisation des équipes a permis de limiter la gêne pour les habitants de l'arrondissement. La Mairie et ses équipes seront particulièrement vigilantes pour traiter au mieux la prochaine journée de mobilisation prévue le 7 mars, notamment pour éviter les nuisances en cas de retard ou de non-collecte des déchets le matin, en sachant que, dans un tel cas, cela devra être ensuite rattrapé par les équipes tout au long de la journée avec des moyens plus mesurés ou des bennes mises à disposition en urgence. M. Jean-Baptiste GARDES les remercie.

M. Jean-Baptiste GARDES aborde le premier point propreté de l'année 2023. La Mairie d'arrondissement souhaite que l'enveloppe souplesse, qui a fait l'objet de nombreuses discussions en 2022 et qui se place dans le cadre de la territorialisation voulue par la Mairie de Paris, soit plus élevée. Cette enveloppe permet à la Mairie de commander des prestations privées en complément de l'action des agents qui s'occupent de la propreté en régie dans le 9^e arrondissement. Elle a été reconduite à la même hauteur qu'en 2022, à hauteur de 503 000 euros. En sachant que le socle de la feuille de route avoisine 1,5 million d'euros, cette enveloppe est significative et a permis en 2022 de réaliser différentes actions, qui ont été présentées en cours d'année et dont celles qui ont fonctionné vont être reconduites, notamment le renforcement de la propreté autour des squares et de la propreté le dimanche. Il s'agira aussi d'une seconde opération « personnes à la rue », consistant à nettoyer autour des personnes vivant malheureusement dans la rue dans l'arrondissement, de façon à assurer un niveau d'hygiène minimum pour les riverains et pour les personnes en question. Les opérations « grandes lessives » organisées tous les quinze jours se poursuivront aussi en 2023, tout comme le renforcement de la collecte des corbeilles de rue et le nettoyage des poubelles Big Belly, notamment dans le secteur des grands magasins, poubelles faisant souvent l'objet de tags. Ces prestations pourront être poursuivies en 2023. Certaines, qui seront détaillées ultérieurement, seront réajustées. M. Jean-Baptiste GARDES explique que la confirmation de l'enveloppe était attendue, après avoir été tenue dans le plus grand secret comme en 2022 jusqu'au dernier moment par la Mairie centrale. La Mairie regrette que ses demandes d'augmentation de l'enveloppe pour 2023, pour tenir compte de la spécificité d'un arrondissement qui vit vingt-quatre heures sur vingt-quatre et a des besoins criants, n'aient pas été suivies d'effet, alors que les actions mises en place ont porté leurs fruits.

M. Jean-Baptiste GARDES note la création d'un troisième atelier d'après-midi, à Trinité le 30 janvier, qui permettra de compléter le dispositif de propreté dans l'arrondissement. Il précise que les travaux à l'atelier Trinité se sont enfin terminés, permettant d'assurer la sécurité des agents.

Concernant le tri des déchets, M. Jean-Baptiste GARDES indique que la Mairie a reçu son premier abri-bac, point de collecte des déchets alimentaires ouvert sans interruption mis en place avenue Trudaine. Les habitants doivent se munir d'un sac biodégradable, pouvant se trouver en grande surface ou être distribué par les services de la propreté. Un retour est attendu de la Direction de la propreté pour la mise en place de ce dispositif rue Cadet et rue Milton dans le cadre de la « rue zéro déchet », deux points ayant déjà été identifiés. En outre, deux abri-bac jaunes en dur ont été mis en place pour le tri des cartons à Trinité et place Adolphe Max, pour faire face aux salissures constatées notamment au moment des heures de repas. Cela permettra aux agents de nettoyer plus efficacement, si tant est que les gens utilisent ces deux abri-bacs.

Concernant les « grandes lessives », M. Jean-Baptiste GARDES indique qu'après les travaux importants qui ont été réalisés rue La Fayette, la poussière est retombée, permettant d'effectuer une grande lessive et de repartir à zéro en termes de propreté avec un dégraffitage de tout le mobilier urbain, de manière à offrir une situation plus nette pour que les agents puissent traiter au fur et à mesure les nouvelles dégradations. Le 2 février a eu lieu une grande lessive dans l'ensemble de la rue de Provence, qui en avait bien besoin également. Ces grands nettoyages se poursuivront tous les quinze jours en 2023.

Mme la Maire le remercie pour ce travail et annonce la poursuite de l'implantation des Trilib', compte tenu de l'importance dans un territoire vert zéro déchet d'offrir aux habitants ce type de dispositif. Il s'agira également de continuer à embellir les rues et le quartier, y compris en changeant les Citymurs et les plantations au printemps.

Mme la Maire donne la parole à Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe à la sécurité, pour un point sur la sécurité dans le 9^e arrondissement et les actions menées en février.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

Mme Adeline GUILLEMAIN rappelle la situation rue Marguerite de Rochechouart. Dans le but d'assurer la pleine sécurité des habitants et des usagers de cette rue, qui accueille notamment une école maternelle, un conservatoire, un centre d'animation, une bibliothèque, une piscine et un gymnase public, Mme la Maire a saisi d'emblée M. Michel FELKAY, Directeur de la police municipale, pour lui demander de dépêcher des effectifs supplémentaires, en renfort des agents de la division territoriale de police municipale, pour réguler et orienter la circulation au niveau de cet axe extrêmement fréquenté du 9^e arrondissement. Mme la Maire a en outre saisi M. François WOUTS, Directeur de la voirie et des déplacements de la Ville, pour lui demander la pose en urgence de barrières de sécurité à cet endroit. La Mairie du 9^e arrondissement espère que ces demandes seront rapidement satisfaites et que les travaux de stabilisation des fondations seront achevés au plus vite.

Mme Adeline GUILLEMAIN indique que la Mairie du 9^e arrondissement a été également mobilisée dans les dernières semaines par le sujet des personnes à la rue. Le 22 février, Mme la Maire a saisi officiellement le Secrétariat général de la Ville de Paris pour lui demander que le nouveau protocole de gestion partagée des petits campements en rue, présenté le 15 février, soit mis en place dans le 9^e arrondissement à cinq adresses qui concentrent un nombre important de signalements d'habitants et pour lesquels aucune solution n'a pour le moment pu être identifiée. Il s'agit du 13 boulevard des Italiens, où se trouve une construction en dur, du 89 rue Taitbout, du square Trudaine, de la place Pigalle et du 9 rue Mansart. La Mairie du 9^e arrondissement a demandé qu'une intervention d'accompagnement social renforcé soit proposée aux personnes concernées et que les campements identifiés soient évacués. Mme Adeline GUILLEMAIN précise que la liste concerne des campements sauvages qui datent de plusieurs mois voire années, ce qui génère d'importantes nuisances en termes de tranquillité, de sécurité et de salubrité publiques pour les riverains. Mme Adeline GUILLEMAIN annonce qu'elle tiendra le Conseil d'arrondissement informé des suites données à cette démarche.

Mme Adeline GUILLEMAIN rappelle que la Mairie du 9^e arrondissement est sollicitée depuis plusieurs mois par des riverains inquiets de la situation sécuritaire dans le métro parisien, notamment de la présence agressive de consommateurs de stupéfiants sur la ligne 9 au niveau de la station Grands Boulevards. Il s'agit d'un fléau qui préoccupait tout particulièrement la Mairie du 9^e arrondissement, au sujet duquel elle échange régulièrement avec le commissariat central. Il avait été donné comme consignes aux forces de l'ordre d'accorder une vigilance particulière à cette station de métro et d'y multiplier les rondes et patrouilles afin de lutter contre le trafic et la consommation de stupéfiants, le harcèlement et les vols dans le métro.

Mme la Maire a en outre demandé à la Brigade des réseaux franciliens et aux agents de sûreté de la RATP de renforcer leurs contrôles dans les stations Bonne Nouvelle, Grands Boulevards et Richelieu-Drouot. Cette attention a commencé à porter ses fruits après une longue et complexe enquête du commissariat central du 9^e arrondissement, qui a démantelé un véritable réseau de trafic de stupéfiants. L'enquête se poursuit. Mme Adeline GUILLEMAIN félicite au nom de tous les conseillers le commissaire Mahdi BELBEY et ses équipes pour cette opération de grande ampleur.

Mme Adeline GUILLEMAIN annonce que Mme la Maire a rencontré vendredi 10 février M. Yannick LE MEUR, Directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation de Paris, qui assure le suivi de 7 000 personnes placées sous main de justice dans la capitale, dont 1 000 prisonniers incarcérés à la maison d'arrêt de la Santé et 6 000 individus condamnés à des peines de probation en milieu ouvert. À la suite de ce rendez-vous, Mme la Maire a proposé à M. LE MEUR de venir participer à une réunion exceptionnelle à la Mairie du 9^e arrondissement consacrée à un point sécurité avec le commissaire, la cheffe de la Division de la police municipale et le capitaine des pompiers de la caserne Blanche.

Mme Adeline GUILLEMAIN ajoute que Mme la Maire est intervenue auprès des forces de l'ordre pour appeler leur attention sur la situation de deux établissements visés par un nombre important de signalements d'habitants, pour des nuisances sonores et olfactives répétées. Il s'agit du Moloko Pigalle au 26 rue de Douai et de la Villa Mikuna au 2 rue Frochot. La Marie du 9^e arrondissement a demandé au commissariat et à la police municipale d'accorder une vigilance toute particulière à ces deux établissements et de diligenter un contrôle de l'ensemble des normes en vigueur.

Mme Adeline GUILLEMAIN conclut en abordant le sujet des terrasses. En amont de la reprise de la période estivale le 1^{er} avril 2023, Mme la Maire a rencontré Mme Olivia POLSKI, Adjointe à la Maire de Paris en charge des commerces, pour faire le point sur le bilan de l'actuel règlement des étalages et terrasses. Au cours du rendez-vous, il a été réaffirmé à Mme POLSKI les principes retenus pour l'instruction des terrasses estivales dans le 9^e arrondissement, à savoir : pas de contre-terrasses permanentes du 1^{er} avril au 31 mars, pas de contre-terrasses excédant la largeur des devantures, pas de contre-terrasses du côté opposé de la chaussée et pas de déplacements de zones de livraison dans les rues à forte densité commerciale. Mme POLSKI a également été informée du souhait de maintenir les chartes locales adoptées dans le 9^e arrondissement qui limitent les possibilités d'installation de contre-terrasses aux seules autorisations délivrées avant la crise sanitaire de 2020. La Mairie du 9^e arrondissement a de surcroît demandé que les six contre-terrasses permanentes accordées sans son avis préalable soient démontées. Dans les jours suivants, sera transmise au cabinet de Mme POLSKI la liste des établissements multi-verbalisés pour lesquels un renouvellement tacite de leur terrasse estivale n'est pas souhaité pour la saison 2023.

Mme la Maire la remercie et souligne le caractère exhaustif et transparent du compte rendu.

Mme la Maire aborde la charte esthétique. Elle affirme ne plus pouvoir laisser en place des installations qui ne répondent pas à une insertion paysagère, comme elle a plaidé en ce sens pendant plusieurs mois.

Elle pense que la Ville de Paris l'accompagnera sur ce point et évoque une expérimentation dans un certain nombre de rues de l'arrondissement pour que les installations répondent à leur beauté. Il ne s'agit pas d'enlaidir les artères commerciales mais d'insérer parfaitement ces installations dans l'écrin qu'est le 9^e arrondissement. Il s'agit de renouveler le dispositif mis en place en 2022 concernant un certain nombre d'artères où il n'y aura pas de contre-terrasses estivales, afin de permettre une meilleure conciliation des intérêts des riverains et des commerces.

Mme la Maire rappelle quelques dates.

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes le 8 mars, la Mairie du 9^e arrondissement et ses équipes, en particulier Mme Virginie MERGOIL et Mme Maud LELIÈVRE, comme chaque année, s'engagent pour les femmes. Un certain nombre d'événements seront proposés tels que des conférences et des expositions, pour faire entendre les revendications des femmes et échanger sur la place des femmes dans la société. Mme la Maire invite les conseillers à s'inscrire pour assister à deux représentations théâtrales. Il s'agit d'une très belle pièce montée et organisée par la Mairie du 9^e arrondissement avec la Maison des femmes de Seine Saint-Denis, et d'une pièce avec Clarisse FONTAINE mise en scène par Joey STARR. Ces deux moments, organisés dans la semaine du 8 mars à la mairie, seront importants, l'une des pièces étant tournée vers les violences faites aux femmes, pour dénoncer ce phénomène encore trop visible et courant en France.

En mars également, un hommage sera rendu aussi au remarquable courage des familles iraniennes. La grande artiste SHAB viendra exposer les affiches brandies depuis plusieurs mois dans les manifestations pour l'Iran. Elle fait partie du collectif « This is a revolution ». Mme la Maire fait part de leur fierté que SHAB ait choisi la Mairie du 9^e arrondissement pour exposer ses œuvres dans la cour pendant plusieurs jours voire semaines.

Dans le cadre de la Journée nationale du souvenir à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, une cérémonie sera organisée le 17 mars à midi.

Le 24 avril, pour la Journée nationale de commémoration du génocide arménien, la Mairie sera également extrêmement mobilisée.

Le 30 avril, la cérémonie à la mémoire des déportés sera aussi un moment fort.

Le 8 mai, à 11h30, se tiendra la commémoration de la victoire du 8 Mai 1945.

Mme la Maire passe la parole à Mme Frédérique DUTREUIL qui rappelle l'organisation à la Mairie du 9^e de nombreux événements pour les femmes afghanes et souhaite que les événements terribles pour les femmes en Iran ne fassent pas oublier ce que continuent à vivre les femmes afghanes. Elle espère qu'on parlera aussi d'elles durant la semaine de la femme qui est prévue. Mme la Maire l'invite à y participer et la remercie d'avoir rappelé l'engagement de la Mairie du 9^e arrondissement à travers les manifestations organisées depuis 2021 pour l'Afghanistan et les femmes afghanes, en rappelant le privilège qu'elle a eu de recevoir Atiq RAHIMI.

Elle explique toutefois le souhait en 2023 de rendre hommage plus particulièrement aux femmes iraniennes, ne l'ayant pas fait jusque-là. Elle annonce que cela sera abordé lors d'une exposition et de différentes manifestations.

Mme la Maire propose de passer à la suite de l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION 09.2023.003 - DÉSIGNATION DE L'ÉLUE RÉFÉRENTE DU CONSEIL DE QUARTIER FAUBOURG MONTMARTRE.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire rappelle l'approbation, lors de la séance du conseil du 21 juillet 2020, conformément à l'article 2 de la Charte de fonctionnement des conseils de quartier, de la désignation des élus référents des cinq conseils de quartier. Il est proposé d'actualiser la liste et de désigner Mme Maud LELIÈVRE, Conseillère de Paris, référente du conseil de quartier Faubourg Montmartre, en remplacement de M. Alexis GOVCIYAN. Mme la Maire le remercie d'avoir assumé cette tâche pendant les trois dernières années. Elle ajoute qu'il est très occupé au Conseil de Paris, en tant que président de la 8^e commission en charge de la transition écologique, et que Mme LELIÈVRE avait émis le souhait de s'engager pour un quartier. Elle rappelle que les représentants des conseils de quartier Pigalle-Martyrs, Opéra-Chaussée d'Antin, Anvers-Montholon et Blanche-Trinité sont inchangés, respectivement Mme Adeline GUILLEMAIN, M. Nicolas COUR, M. Jean-Baptiste GARDES et M. Jean-Pierre PLAGNARD.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI demande si le mandat en question court pour toute la mandature.

Mme la Maire répond que, conformément à ce qui a été décidé en juillet 2020, il s'agit de l'ensemble de la mandature, mais rappelle la possibilité d'y mettre fin.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI estime qu'une durée de trois ans est déjà long.

Mme la Maire rappelle que les référents précédents avaient assuré leur fonction pendant cinq ans.

Mme Frédérique DUTREUIL informe avoir été interpellée par une habitante de Chaptal qui se trouve dans la salle et qui souhaiterait savoir comment avoir connaissance de la date des réunions publiques des conseils de quartier.

Mme la Maire avoue que les réunions publiques étaient moins fréquentes pendant la période du Covid, contrairement aux réunions de bureau des membres désignés dans les conseils de quartier, tirés au sort ou personnalités qualifiées.

M. Alexis GOVCIYAN informe que les dates des réunions publiques et des réunions de bureau de conseils de quartier figurent dans les comptes rendus des conseils de quartier établis après chaque réunion et mis en ligne sur le site de la Mairie, ainsi que dans les infolettres adressées par la Mairie à tous les habitants inscrits.

Mme la Maire ajoute qu'il existe aussi l'affichage devant les écoles, même s'il est plus pratique de recevoir cette information chez soi.

Mme la Maire constate l'absence d'autre demande d'intervention et remercie les élus.

M. Alexis GOVCIYAN félicite Mme Maud LELIÈVRE pour cette prise de fonction qui est une charge exaltante. Il confie avoir beaucoup aimé travailler avec le conseil de quartier Opéra-Chaussée d'Antin pendant la précédente mandature et avec le conseil de quartier Faubourg Montmartre. Il s'agit d'hommes et de femmes très dévoués qui travaillent beaucoup pour la démocratie locale. Malgré ce plaisir, il explique que d'autres charges l'ont incité à passer à autre chose. Il souhaite bon vent à Mme Maud LELIÈVRE, qui fera un meilleur travail que lui.

Mme Maud LELIÈVRE fait part de sa joie et de son émotion en confiant avoir des attaches familiales et historiques avec ce quartier, et remercie le Conseil pour sa confiance.

Mme la Maire indique pouvoir en attester.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Mme Frédérique DUTREUIL justifie son abstention en rappelant son regret, exprimé au moment de la discussion sur le règlement en juillet 2020, de l'absence d'élu de l'opposition.

Mme Maud LELIÈVRE est désignée élue référente du conseil de quartier Faubourg Montmartre par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Frédérique DUTREUIL).

DÉLIBÉRATION 09.2023.004 - RECONDUCTION, DANS SES MISSIONS, DU CORRESPONDANT DÉFENSE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire explique qu'il s'agit de reconduire M. Alexis GOVCIYAN dans ses missions de correspondant défense du 9^e arrondissement. Il est nécessaire également de mentionner la personne qui l'assistera, à savoir M. Michel LOUCOUGAIN, habitant du 9^e arrondissement. Il dispose de fines connaissances en matière de défense en tant qu'officier de carrière en retraite et colonel dans la réserve opérationnelle.

M. Alexis GOVCIYAN précise que le correspondant défense fait le lien entre l'arrondissement, la Mairie, l'exécutif, Mme la Maire et le gouverneur militaire de Paris qui représente le ministère des Armées. Il s'agit d'une série d'actions d'information et de sensibilisation des jeunes, liées au travail de mémoire et à la réserve opérationnelle et citoyenne. Le correspondant défense assure un travail quotidien sur ces sujets.

M. Alexis GOVCIYAN remercie le Conseil de le renouveler dans ces fonctions, ainsi que le gouverneur militaire, la Mairie de Paris et le correspondant défense global, M. Nicolas NORDMAN. Ce travail nécessite un accompagnement. Comme les textes le permettent, M. Michel LOUCOUGAIN, officier à la retraite qui avait souhaité participer à l'action de la Mairie, pourra remplir cette fonction d'assistant au correspondant défense.

Mme la Maire le remercie, constate l'absence d'autres demandes d'intervention et met aux voix la délibération. Elle évoque l'idée d'une présentation par le correspondant défense et son assistant de leurs missions en conseil municipal.

La délibération 09.2023.004 n'a pas fait l'objet de vote.

DÉLIBÉRATION 09.2023.005 (2023.DAJ.1) - SUBVENTION (296 750 EUROS) ET CONVENTION PLURIANNUELLE POUR L'ORGANISATION DE CONSULTATION GRATUITES D'AVOCATS EN MAIRIES D'ARRONDISSEMENT AVEC L'ORDRE DES AVOCATS AU BARREAU DE PARIS ET LA CRPAP.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique que ce dispositif de consultation gratuite bien connu a été institué par une délibération du Conseil le 2 mai 1977, du temps de M. CHIRAC, qui venait d'être élu Maire de Paris, et de M. KASPEREIT, Maire d'arrondissement. Des consultations gratuites d'avocats sont proposées chaque semaine aux usagers parisiens dans toutes les mairies d'arrondissement. Dans le 9^e arrondissement, les permanences du barreau de Paris se tiennent tous les jeudis après-midi. Ces rendez-vous sont accessibles aux usagers par internet ou auprès de l'accueil par téléphone ou lorsqu'ils se déplacent. La Mairie du 9^e arrondissement est extrêmement attachée à offrir à ses administrés, particuliers, entreprises, commerçants ou associations, des services publics étoffés et de qualité pour répondre à leurs nombreuses préoccupations et problématiques. D'autres permanences sont assurées à la Mairie du 9^e arrondissement, à savoir une permanence notariale, des consultations juridiques pour les TPE, une permanence du conciliateur de justice, de la FNACA, de l'ADIL, du Défenseur des droits, etc. Il existe aussi une plateforme petite enfance et handicap et une plateforme de médiation familiale. Cette convention est renouvelée.

Mme la Maire précise que 266 usagers se sont rendus en mairie au cours des 54 permanences d'avocats, et que 69 professionnels ont été accueillis au cours des 20 permanences d'avocats à destination des TPE qui se sont tenues à la Mairie du 9^e arrondissement en 2022.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DAJ.1.

DÉLIBÉRATION 09.2023.006 (2023.DASCO.1) - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (29 304 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (2 062 885 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (190 952 EUROS).

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO présente cette délibération habituelle comprenant trois types de subventions : des dotations complémentaires de fonctionnement, des subventions d'équipement et des subventions pour travaux.

Plusieurs collèges du 9^e arrondissement sont concernés : Jules Ferry (tapis, matelas, tables de tennis pour des épreuves sportives, tablettes tactiles pour l'art plastique, ordinateurs pour la salle des professeurs : 18 995 euros), Lamartine (tables et tabourets : 11 860 euros), Paul Gauguin (matériel : 18 940 euros) et Jacques Decour (ordinateurs pour les salles de classe : 19 600 euros).

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DASCO.1.

DÉLIBÉRATION 09.2023.007 (2023.DASCO.11) - RÉVISION DE LA SECTORISATION DES ÉCOLES PUBLIQUES DE PARIS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique qu'il a été décidé de remettre à plat la carte scolaire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire propose à Mme Camille VIZIOZ-BRAMI de présenter le vœu qu'elle a déposé sur la question des écoles.

Mme Frédérique DUTREUIL fait part de son souhait de déposer un vœu en cours de séance.

Mme la Maire prévient que cela doit être fait dans les délais, pour laisser le temps aux élus de travailler sur le document. Elle rappelle l'existence du règlement intérieur.

M. Sébastien DULERMO présente la délibération. Ces dernières années, la carte scolaire a fait l'objet de plusieurs modifications mineures pour répondre à des points particuliers. Cela fait toutefois longtemps qu'une refonte totale de la carte scolaire n'a pas été réalisée. Cette refonte totale s'explique par l'empilement de modifications mineures sans cohérence entre elles, la baisse des effectifs, même si le 9^e arrondissement est le seul avec le 4^e arrondissement, à avoir gagné de la population dans le dernier recensement Insee, et la création de plusieurs écoles polyvalentes, comme cela a été abordé à plusieurs reprises en conseil, en sachant que cette création se poursuit avec l'école Buffault qui deviendra une école polyvalente à la rentrée 2023, ce qui donne une certaine cohérence. Il s'agit ainsi d'avoir des secteurs identiques pour la carte scolaire de la maternelle et de l'élémentaire.

Le travail de refonte totale, qui est long à réaliser, a commencé en 2021, d'abord avec les services de la Ville de Paris et de la Direction des affaires scolaires. Les premiers travaux ont ensuite été présentés à l'Inspection académique au niveau de l'Éducation nationale, puis à tous les directeurs d'école. Après avoir retenu un scénario parmi tous ceux ayant été travaillés avec l'ensemble des directeurs, le projet a été présenté récemment aux parents élus de l'arrondissement.

Le projet vise à faire face à la baisse d'effectifs, assez conséquente à l'heure actuelle et dans les années à venir, pour arriver à un nombre d'enfants par classe à peu près identique dans toutes les écoles, un effectif trop faible risquant de nuire à la dynamique des classes et écoles concernées. Il s'agit d'éviter que certaines écoles ne soient lésées et qu'il y ait un déséquilibre entre l'est et l'ouest, où la densité d'écoles est plus faible.

M. Sébastien DULERMO relève une exception à Paris, à savoir que les enfants du secteur Opéra étaient scolarisés dans le 1^{er} et non dans le 9^e arrondissement. Il explique que, face à un manque de place dans le 9^e arrondissement à une certaine époque, il avait été décidé d'envoyer les enfants en question dans les écoles Cambon et Sourdière. Il est désormais prévu de les rapatrier dans le 9^e arrondissement, en sachant que l'effet ne serait pas immédiat dans la mesure où les enfants ayant commencé leur scolarité dans les établissements en question pourront la poursuivre dans ces écoles. En revanche, à la rentrée 2023, les enfants scolarisés auparavant dans les écoles Cambon ou Sourdière seront automatiquement scolarisés dans les écoles du sud-ouest du 9^e arrondissement (Blanche, Clichy et Victoire).

L'objectif était aussi de calquer les périmètres des écoles maternelles sur ceux des écoles élémentaires. Certaines écoles maternelles alimentaient jusqu'à cinq écoles élémentaires, ce qui a engendré des difficultés, telles qu'un grand nombre de demandes de dérogation, dans la mesure où les enfants d'une école pouvaient être envoyés dans de nombreuses écoles différentes, et que certains souhaitaient rester avec leurs camarades. La Mairie n'ayant pas vocation à accepter ce type de dérogation, il s'agit de les atténuer au maximum, en faisant en sorte qu'une grande école maternelle, telle Rochechouart, n'alimente que deux ou trois écoles élémentaires, et non plus cinq comme aujourd'hui.

Tout a été remis à plat, ce qui a représenté un travail important, réalisé par îlot dans l'ensemble de l'arrondissement. Le projet, qui a fait consensus parmi tous les directeurs, a été présenté aux parents d'élèves.

M. Sébastien DULERMO remercie les services de la Ville qui ont été très patients et avec qui un travail en commun a été mené de manière très agréable. Il fait part de sa fierté vis-à-vis de l'aboutissement de ce projet.

Mme la Maire le remercie.

Concernant les vœux, Mme la Maire rappelle que les délais fixés dans le règlement intérieur garantissent le bon fonctionnement du débat démocratique, en sachant que les élus doivent s'approprier le sujet. Elle précise que le règlement intérieur prévoit le dépôt d'amendements ou des vœux sur des projets de délibération. Elle constate que le vœu en question aborde le sujet qui les concerne tous sur la fermeture des écoles. Mais elle estime que le procédé de proposer au dernier moment trois pages dactylographiées est un peu cavalier pour parler d'un sujet aussi fondamental.

Mme Frédérique DUTREUIL indique être d'accord avec Mme la Maire et précise qu'elle avait l'intention de le déposer immédiatement à l'ouverture de la séance qui a débuté très rapidement. Elle précise qu'il ne s'agit que d'amendements concernant les attendus et que le texte ne comporte que deux considérants ajoutés.

Mme la Maire répond avoir bien compris la subtilité et indique que Mme Camille VIZIOZ-BRAMI a quant à elle déposé un vœu dans les temps.

Mme Frédérique DUTREUIL présente ses excuses à Mme la Maire et à l'ensemble des élus en rappelant son intention de le déposer à l'ouverture de séance.

Mme la Maire répond que ce sujet est connu depuis plusieurs jours voire semaines.

Mme Frédérique DUTREUIL répète qu'il ne s'agit essentiellement que d'amendements.

Mme la Maire sait que Mme Frédérique DUTREUIL a voulu être conforme au règlement intérieur sur lequel elle a aussi travaillé en tant qu'élue d'opposition, mais trouve sa manière de procéder cavalière.

Mme Frédérique DUTREUIL rétorque que, puisque Mme la Maire avait elle-même fait cela lors d'une des premières séances du conseil d'arrondissement, elle n'a pas pensé qu'un tel dépôt serait inconvenant. Elle reconnaît toutefois qu'elle aurait dû le déposer dès l'ouverture de séance.

Mme la Maire rappelle qu'elle est garante du bon fonctionnement des débats démocratiques.

M. Pierre MAURIN explique qu'il pensait que le règlement intérieur ne l'autorisait pas à déposer un contre-vœu, compte tenu du temps, et qu'il a donc prévu des amendements.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI présente un vœu que la Maire de Paris a proposé à l'ensemble des arrondissements sur la préparation de la prochaine rentrée qui inquiète un grand nombre de familles, parents d'élèves et élèves. Dans le 9^e arrondissement, une dizaine de classes vont fermer : huit classes du premier degré et entre une et trois classes de sixième. Il n'est pas concevable à Paris de voir ces classes fermer. Cela impacte grandement la mixité sociale de l'arrondissement, a des conséquences en termes de capacité d'accueil et perturbe l'essence même de l'école de la République, gratuite, obligatoire et laïque. Dans une pétition transmise par les professeurs du lycée Lamartine, ils s'inquiètent énormément de la fermeture d'une classe de 6^e, alors qu'il est prévu en 2023 l'ouverture de deux classes de 6^e dans l'établissement privé d'en face. Ces éléments amènent à s'interroger sur la volonté du Gouvernement et du recteur qui finissent par ébranler le pilier de la République qu'est l'école. Mme Camille VIZIOZ-BRAMI pense qu'il convient aujourd'hui de se demander quelle école est souhaitable dans l'arrondissement.

C'est la raison pour laquelle ce vœu a été déposé et qu'il a été suivi par un grand nombre de partenaires composant le groupe Paris en Commun. Mme Camille VIZIOZ-BRAMI souhaite qu'une grande majorité de conseillers soutiennent ce vœu, qui vise à préserver la scolarité des enfants et le métier, peut-être le plus beau du monde, des professeurs d'école et des enseignants, qui transmettent les valeurs de la République et émancipent les enfants. Mme Camille VIZIOZ-BRAMI estime qu'une attention toute particulière doit leur être apportée.

Mme la Maire la remercie et reconnaît l'extrême gravité de ce sujet, qui ne peut pas être traité à la légère. Il est nécessaire de préparer l'avenir et avoir une stratégie d'ensemble sur l'école à Paris. Ce sujet, qu'elle considère stratégique et sur lequel elle a eu l'occasion de s'entretenir avec le recteur et l'ensemble des maires d'arrondissement, est une forte préoccupation. Mme la Maire précise que l'Adjoint à la Maire de Paris, M. BLOCHE, était présent et qu'elle a pu échanger avec tout le monde sur ce qu'elle ressentait. Elle ajoute qu'elle a écrit au Ministre M. Pap NDIAYE et qu'elle attend sa réponse. Mme la Maire affirme ne pas accepter les décisions prévues, puisque le CDEN de février a été reporté le 6 mars, jour de rentrée. Il s'agit donc de continuer la mobilisation pour revenir sur un certain nombre de décisions.

M. Sébastien DULERMO indique l'accord de la majorité sur le fond et l'objectif du vœu, d'autant plus que des courriers ont déjà été envoyés à l'Académie et au Ministre pour dénoncer ces fermetures. Même si les conseillers savent que des classes fermeront dans le 9^e arrondissement, il ne s'agit de dénoncer que quatre fermetures dans les écoles Turgot, Milton, Victoire et Blanche, les autres étant inévitables compte tenu de la baisse des effectifs. La majorité dénonce également le grand nombre de fermetures dans le 9^e arrondissement, qui regroupe 2,5 % des écoles parisiennes alors que les fermetures représentent 5,5 % de l'effort demandé à la Ville de Paris. Si la majorité soutient l'effort collectif, elle dénonce cette situation disproportionnée et non cohérente, d'autant plus que le 9^e arrondissement est le seul à gagner des habitants.

M. Sébastien DULERMO intervient ensuite sur la forme du vœu. Sans vouloir faire de la politique politicienne, il indique que ces fermetures s'expliquent par la baisse du nombre d'habitants à Paris, à hauteur de 120 000 habitants en dix ans. S'il y a une raison à cela, toute la faute ne revient pas à Mme HIDALGO. M. Sébastien DULERMO explique que quelques passages du vœu empêchent la majorité de le voter. Il évoque la réforme des rythmes scolaires en 2013, Paris étant la seule Ville s'étant entêtée à garder un mode de fonctionnement qui ne plaît à personne, notamment à la communauté éducative. Or, ces rythmes scolaires doivent être modifiés ou remis à plat. Il n'est donc pas possible de dire que cela a arrangé le quotidien des parents et de la communauté éducative et surtout le bien-être des enfants.

Mme la Maire le remercie et indique que ce sujet sera débattu par son groupe au Conseil de Paris, dans l'après-midi du 15 ou 16 mars, dix ans après la loi Peillon, pour améliorer la politique périscolaire à Paris, en espérant que les conseillers puissent trouver un consensus, puisque préparer l'avenir à l'école passe aussi par la discussion sur ces sujets.

Mme la Maire confirme que les objectifs du vœu sont partagés mais que les considérants doivent être modifiés pour que le vœu soit le plus consensuel possible.

M. Pierre MAURIN indique qu'il partage les objectifs du vœu, mais s'interroge sur les causes de la situation. Il aborde également la baisse du nombre d'habitants à Paris depuis une dizaine d'années, qui s'explique aujourd'hui par une carence de la politique familiale à Paris. Il se demande pourquoi les investissements ont baissé de 37 % depuis 2017 dans les établissements scolaires à Paris. Concernant le périscolaire, il invite à effectuer des recrutements plus qualitatifs et à mieux rémunérer les gens.

M. Pierre MAURIN précise qu'il serait prêt à voter pour le vœu si ses deux amendements sont pris en compte. Il s'agit d'insister sur la nécessité d'augmenter les investissements dans les établissements scolaires et d'avoir plus d'ambition dans le périscolaire.

M. Pierre MAURIN estime que, compte tenu de la bonne situation démographique du 9^e arrondissement, il y a une forme de discrimination dans la mesure où il est davantage pénalisé que les autres arrondissements. Cela signifie que la spécificité du 9^e arrondissement n'a pas été suffisamment prise en compte. Il évoque le sujet des crèches et se demande pourquoi il n'existe pas de politique du logement social privilégiant les gens qui travaillent pour Paris, et pourquoi il n'est pas proposé à des instituteurs et des assistantes maternelles de travailler et de vivre dans le 9^e arrondissement, ce qui éviterait la fuite des habitants constatée dans les autres arrondissements. M. Pierre MAURIN recommande de s'interroger sur toutes les causes sans se limiter à parler des conséquences et de rejeter la cause sur le ministère, bien qu'il doive revoir sa copie.

Mme la Maire donne la parole à Mme Frédérique DUTREUIL pour présenter son vœu qui reprend des considérants du vœu déposé par Mme Camille VIZIOZ-BRAMI mais comporte certains éléments supplémentaires.

Mme Frédérique DUTREUIL reconnaît le grand nombre de suppressions de classes, qui auront des conséquences sur les conditions d'apprentissage et d'enseignement. Elle ajoute que cela concerne l'échelle nationale, avec 1 148 postes supprimés, et que cela n'est donc pas propre à Paris en raison de la baisse démographique. Elle rappelle le contexte budgétaire contraint, avec une dette dépassant 3 000 milliards d'euros et 112 % du PIB et le besoin de réduire les dépenses publiques, ce qui explique les arbitrages. Si la démographie peut être un critère dans le calcul du nombre de fermetures de classes, la raison est en réalité surtout budgétaire et la situation sera identique à la rentrée 2024. Tout le monde souhaite défendre les classes, les enseignants et les élèves, et chaque ville et département fera la même chose. Donc le maintien de classes à Paris ne permettra pas de maintenir des classes ailleurs. Mme Frédérique DUTREUIL considère que cette nouvelle est terrible pour tout le monde et salue Mme la Maire qui s'est manifestée auprès du Ministre et l'ensemble des élus qui ont soutenu les familles devant le Rectorat.

Mme Frédérique DUTREUIL indique qu'il s'agit de saisir l'occasion pour mettre en œuvre un nouveau pacte éducatif. Elle évoque la révision des rythmes scolaires, qui pourrait être discutée dans le cadre d'états généraux. Elle s'interroge sur l'avenir du bâti. Face aux fermetures de classes, il s'agit pour les écologistes de revoir le pacte éducatif. Elle évoque également un budget supplémentaire qui permettrait aux maires d'intervenir assez rapidement. Mme Frédérique DUTREUIL confirme donc que son texte consiste surtout à compléter le vœu de Mme Camille VIZIOZ-BRAMI.

Mme la Maire insiste sur l'accompagnement des enfants porteurs de troubles autistiques ou sujets à des problèmes de neurodéveloppement. Concernant la rénovation du bâti et l'utilisation des locaux, elle rappelle avoir plaidé quelques mois plus tôt pour l'ouverture d'un centre de formation des professionnels de l'Éducation nationale et du périscolaire pour former les adultes à la prise en charge de ces enfants en milieu ordinaire.

Profitant de locaux disponibles, une structure, qui existe depuis la rentrée 2022, a été inaugurée à l'école de la rue Blanche le 3 février par Mme DARRIEUSSECQ, Ministre chargée du Handicap. Ce dispositif est ouvert à tous les enseignants et animateurs de Paris. Mme la Maire ajoute avec satisfaction qu'une classe a été ouverte rue de Clichy pour des enfants porteurs de troubles autistiques. Elle considère qu'il est très important de réfléchir à ces sujets qui peuvent être abordés au sein de la communauté scolaire.

Mme la Maire propose d'aboutir à un vœu consensuel pour dénoncer les fermetures de classes. Il s'agirait d'affirmer qu'au-delà de leur appartenance politique, tous les conseillers souhaitent que le Rectorat et le ministère de l'Éducation nationale reviennent sur leur décision de fermeture arbitraire de classes à Paris.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI la remercie et fait part de sa surprise face aux propos de M. Pierre MAURIN. Concernant le périscolaire, elle estime qu'il ne s'agit pas du moment et indique qu'il est nécessaire de donner plus de moyens. Elle rappelle la réalité dans le 9^e arrondissement qui compte un grand nombre d'habitants et attire les familles. Ces familles choisissent de scolariser leurs enfants dans le privé plutôt que dans le public. Plutôt que de profiter de la diminution des effectifs pour avoir des classes où l'apprentissage est de meilleure qualité et le confort de travail des enseignants est plus élevé, la décision de fermer des classes et de supprimer des postes n'est pas tolérable. Il n'est pas possible de faire l'économie de la jeunesse et de l'Éducation nationale.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI émet un doute quant à la rédaction d'un vœu consensuel, trouvant son vœu assez clair.

Mme la Maire rappelle que, quinze jours auparavant, Mme HIDALGO, que Mme Camille VIZIOZ-BRAMI représente, se félicitait de la baisse du nombre d'habitants à Paris et incitait à travailler en direction de la dédensification, alors que, le 10 février, elle a envoyé une lettre à M. Pap NDIAYE pour appeler à ne pas fermer les classes. Dans certains arrondissements, ce qui n'est pas le cas dans 9^e arrondissement, certaines classes comptent entre 8 et 13 élèves, ce qui n'est par ailleurs plus gérable pour les professeurs, compte tenu de l'absence de cohésion de classe. Elle souligne que la fermeture d'une école est terrible. Elle soutient ses collègues maires d'arrondissement obligés d'accepter cela.

Mme la Maire confirme que la majorité est d'accord sur l'objectif et qu'elle va se battre le 6 mars lors du CDEN. Elle ajoute avoir envoyé des pétitions dans les quatre écoles pour lesquelles les fermetures de classes sont contestées.

Mme la Maire réitère sa proposition d'expression commune pour dénoncer ce fait. Si Mme Camille VIZIOZ-BRAMI souhaite conserver des considérants pour dire que la Ville de Paris a tout bien fait sous l'impulsion de Mme HIDALGO, Mme la Maire avoue qu'il sera compliqué pour la majorité de voter pour. Elle recommande toutefois de sortir des clivages politiques pour aboutir à un texte rassembleur.

M. Pierre MAURIN considère qu'il s'agit d'une politique d'ensemble. L'amélioration du périscolaire en étant plus ambitieux, en recrutant des animateurs plus qualifiés et en les payant mieux, va dans le sens d'une politique éducative, tout comme le renforcement du soutien scolaire.

Il s'interroge sur la baisse des investissements de 37 % depuis 2017 et recommande de faire des efforts en ciblant les écoles où il est nécessaire d'investir davantage. Cette politique n'est ni de gauche ni de droite, mais consiste à agir pour la France, le 9^e arrondissement, les enfants et les futures générations. Il avoue ne pas comprendre les remarques exprimées par rapport à cette ambition collective.

Mme Frédérique DUTREUIL ajoute que son vœu consiste surtout à voir la mise en œuvre d'un nouveau pacte éducatif, compte tenu des impacts du dérèglement climatique, et à commencer à former les enfants. Elle rappelle l'annonce faite la veille de trente-deux jours sans pluie. Il s'agit d'une situation historique où il y a une pénurie d'eau en février. Compte tenu de cette urgence, il s'agit de se battre contre des fermetures de classes et voir dans quelle mesure il est possible de s'adapter et d'améliorer les conditions de développement de l'intelligence collective des enfants.

Mme Frédérique DUTREUIL confirme qu'elle maintient ses attendus qui ne suscitent selon elle pas la polémique et qui viennent en complément.

Mme la Maire répond qu'un travail a été mené avec la DASCO. Dans les cinq ans à venir, deux ouvertures sont prévues au 68 rue Marguerite de Rochechouart et rue Turgot, avec une hausse des effectifs.

Mme Frédérique DUTREUIL précise que l'arrondissement Paris-Centre a également vu sa population augmenter.

Mme la Maire rétorque que la population a également augmenté dans le 4^e arrondissement qui n'en est plus un. La population de Paris-Centre a quant à elle baissé de 10 %.

Mme Maud LELIÈVRE intervient concernant le bâti, la rénovation faisant partie des sujets portés par les différents groupes à propos de la MIE « Paris à 50 degrés » et du Plan climat. Elle espère aboutir à une cohérence globale en matière de calendrier et espère éviter des changements dus à une absence de discussions entre adjoints. Concernant le climat et la perspective de fermetures, l'idée est de maintenir les établissements ouverts et de les adapter au réchauffement climatique en laissant des vides sanitaires. Il ne s'agit pas de fermer ou de restaurer les bâtiments mais de les adapter. Une partie des propositions va donc à l'encontre des discussions menées au Conseil de Paris.

Mme Frédérique DUTREUIL rétorque que c'est lié au débat tenu au Conseil de Paris.

Mme Maud LELIÈVRE réfute en rappelant son rôle de rapporteure de la mission. Elle affirme être en cohérence avec ses collègues élus écologistes et qu'il n'est pas uniquement souhaité une rénovation des bâtiments qui accueillent des publics vulnérables. Elle recommande de ne pas être en désaccord dans le 9^e arrondissement avec les décisions prises par les experts.

Mme la Maire note leur chance d'avoir à leurs côtés à la fois le président de la 8^e commission et la rapporteure de la mission « Paris à 50 degrés ».

Mme Frédérique DUTREUIL indique qu'il ne s'agit pas que d'accessibilité et que ce sont des attendus venant du groupe des écologistes de Paris.

Mme Maud LELIÈVRE répond qu'elle a discuté de ce point sur les écoles avec les élus écologistes et que cela ne correspond pas à la discussion.

Mme la Maire note la volonté de Mme Camille VIZIOZ-BRAMI et de Mme Frédérique DUTREUIL de ne pas modifier leurs vœux, et indique que les amendements de M. Pierre MAURIN ne sont pas adoptés.

Mme la Maire passe la parole à son Premier adjoint pour conclure.

M. Sébastien DULERMO indique l'intention de la majorité de voter contre les deux vœux maintenus en l'état.

Au-delà des vœux, Mme la Maire souligne l'importance d'évoquer le travail sur la carte scolaire et le fait que des enfants du sud de l'arrondissement vont pouvoir rejoindre les effectifs de la rue Blanche et de la rue de Clichy.

M. Sébastien DULERMO constate que les sujets du quotidien touchent moins certains élus que des problèmes plus politiques.

Mme la Maire confirme leur intention de continuer à se battre.

M. Pierre MAURIN constate que le 9^e arrondissement était concerné par une sectorisation beaucoup plus importante que dans les autres arrondissements. Il a eu des explications claires données par M. Sébastien DULERMO et annonce qu'il votera pour la délibération.

Mme la Maire le remercie.

M. Sébastien DULERMO indique que le sujet des fermetures de classes est aussi lié à un changement de la sectorisation. Il remarque que le 9^e arrondissement est le seul à proposer une refonte globale de la sectorisation. Il avoue ne pas savoir s'ils sont les seuls à s'en préoccuper, mais indique que cela montre qu'ils essaient de préparer l'avenir de leurs écoles afin de les maintenir toutes ouvertes et d'assurer une cohérence.

Mme la Maire explique que ce maillage d'écoles maternelles et élémentaires, de collèges et de lycées, est un atout et une chance pour l'arrondissement.

Mme Frédérique DUTREUIL demande s'il s'agit de la première sectorisation soumise au vote. Elle annonce qu'elle votera favorablement, compte tenu de sa totale confiance dans le travail effectué. Elle note cependant l'absence de recul pour analyser de manière précise les évolutions.

Mme la Maire précise que les grands principes de la carte scolaire sont adoptés lors de cette séance mais qu'il est prévu un travail de dentelle. Elle remercie les deux fonctionnaires statisticiens de la DASCO qui les ont accompagnés et aidés pour arriver à ce résultat.

M. Sébastien DULERMO indique que la dernière modification mineure de la carte scolaire réalisée dans le 9^e arrondissement date de 2018, et précise que la dernière refonte remonte à si loin que sa date est introuvable.

Mme la Maire indique que l'école maternelle au 5 rue Milton a été ouverte en 1985, puisqu'il s'agissait jusqu'alors d'une école élémentaire, et que des enfants du 9^e arrondissement étaient sectorisés sur les écoles Cambon et Sourdière depuis plusieurs années. Il s'agissait ainsi d'un important travail de remise à plat et de projection vers l'avenir.

Mme la Maire met la délibération puis les vœux aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DASCO.11.

VŒU 09.2023.021 - VŒU DÉPOSÉ PAR LE GROUPE PEC RELATIF À LA PRÉPARATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023 DANS LES ÉCOLES ET LES COLLÈGES PUBLICS.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

Est rejeté par 11 voix contre, 2 voix pour (M. Arnaud NGATCHA et Mme Camille VIZIOZ-BRAMI) et 1 abstention (M. Pierre MAURIN) le vœu suivant :

Considérant que l'école publique a pour mission de permettre à tous les enfants, dès leur entrée en maternelle, de bénéficier d'un parcours de réussite et notamment à ceux qui ont le moins, de construire leur vie en s'émancipant des déterminismes de leur milieu familial ;

Considérant les projets soumis ou à soumettre aux CDEN des 13 et 6 mars, contenant respectivement 182 suppressions de postes dans les collèges et lycées (dont 80 pour les seuls collèges), et 155 suppressions de postes d'enseignants et 176 fermetures de classes et seulement 6 ouvertures dans les écoles du 1^{er} degré ;

Considérant que ces fermetures de classes dans les écoles ou les collèges représentent l'équivalent de la fermeture de 19 écoles primaires et 3 collèges ;

Considérant que dans le 9^e arrondissement, ce sont 9 fermetures de classes dans 8 écoles qui sont envisagées pour la rentrée 2023, à savoir EM 12 Clauzel, EM 34 Buffault, EM 9bis Blanche, EE 21 Milton, EE 10 Clichy, EE 32 Buffault, EE 15 Turgot, EE 16 Victoire. Et une classe de 6^e au collège Lamartine ;

Considérant que la baisse du nombre d'élèves parisiens, qui est incontestable, doit être vue comme une opportunité pour renforcer les moyens alloués à l'école publique, et permettre de conforter le mouvement, engagé depuis près de dix ans, d'une baisse du nombre moyen d'élèves dans les classes ;

Considérant que la taille des classes est un facteur qui influe de façon très significative sur la réussite des élèves les plus fragiles, la littérature en sciences de l'éducation produisant régulièrement des études allant dans ce sens ;

Considérant, précisément sur ce point, l'étude Regards sur l'Éducation, publiée par l'OCDE en 2022, qui établit le constat d'un nombre moyen d'élèves par classe en France parmi l'un des plus élevés des pays membre de l'organisation ;

Considérant que le nombre d'élèves par classe n'est certes pas le seul critère permettant de garantir l'accès à la réussite éducative, mais qu'un nombre réduit permet de repenser l'école dans une approche moins verticale, en laissant plus de place aux pédagogies ouvertes et innovantes ;

Considérant également la différence des moyens alloués à l'école privée à Paris, en particulier pour accueillir des enfants non parisiens, au détriment de l'école publique ;

Considérant l'importance des enjeux de mixité sociale dans l'Académie de Paris, académie la plus ségréguée de France ;

Considérant l'engagement de la Ville en matière d'inclusion des élèves porteurs de handicap, et la nécessité d'accroître les moyens humains pour mieux les accompagner au cours de leur scolarité ;

Considérant à cet égard que la fermeture programmée des jardins d'enfants, en conséquence de la loi du 26 juillet 2019, et spécifiquement l'abaissement du caractère obligatoire de l'instruction à 3 ans et la non-prise en compte de la spécificité des jardins d'enfants qui accueillent des enfants entre 3 et 6 ans, malgré de nombreuses interpellations du Gouvernement par de nombreuses et nombreux conseiller.ère.s d'arrondissement, conseiller.ère.s de Paris ou parlementaires parisien.ne.s ;

Considérant que dans une société qui doute et se fragmente, l'école publique est l'une des dernières institutions envers laquelle les citoyennes et les citoyens ont encore confiance ;

Considérant que cette confiance ne doit pas être érodée par des mesures dictées par le seul souci de réaliser des économies ;

Considérant que la Ville de Paris se mobilise fortement pour favoriser la réussite des élèves en consacrant d'importants moyens à l'amélioration des conditions d'accueil des élèves, en transformant les cours d'écoles en Oasis, en rendant les abords des écoles plus apaisés et moins pollués avec les Rues aux écoles, en proposant des ateliers périscolaires gratuits les mardis et vendredis, complémentaires aux missions de l'Éducation nationale, en offrant des enseignements avec des professeurs de la Ville de Paris spécialement formés dans les 3 disciplines qu'ils enseignent (EPS, arts plastiques, musique), l'Académie du Climat, et de nombreux autres dispositifs dans les écoles et les collèges ;

Considérant, parmi tous ces dispositifs, l'accent mis sur l'innovation pédagogique et les nouveaux apprentissages avec le TUMO numérique et l'Académie du Climat, qui préparent les enfants parisiens au monde de demain ;

Considérant enfin la mobilisation de la Ville pour entretenir ses bâtiments et améliorer leur performance énergétique ;

Sur proposition de Arnaud Ngatcha, Conseiller de Paris, et Camille Vizioz-Brami, Conseillère d'arrondissement, le Conseil du 9^e arrondissement émet le vœu :

- **que les propositions de dotation ministérielle à l'Académie de Paris pour l'année scolaire 2023-2024 soient revues à la hausse pour permettre l'annulation des fermetures de classes (ou de divisions) dans les écoles et les collèges publics, et garantir à tous les élèves les conditions de la réussite ;**
- **qu'une attention particulière soit apportée aux moyens affectés aux élèves porteurs de handicap.**

VŒU 09.2023.022 - VŒU DÉPOSÉ PAR FRÉDÉRIQUE DUTREUIL POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIF À LA PRÉPARATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE ET À LA MISE EN ŒUVRE D'UN NOUVEAU PACTE ÉDUCATIF À PARIS.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère du 9^e arrondissement ;

Est rejeté par 11 voix contre, 1 voix pour (Mme Frédérique DUTREUIL) et 2 abstentions (M. Arnaud NGATCHA et Mme Camille VIZIOZ-BRAMI) le vœu suivant :

Considérant que l'École publique a pour mission de permettre à tous les enfants, dès leur entrée en maternelle, de bénéficier d'un parcours de réussite et notamment à ceux qui ont le moins de construire leur vie en s'émancipant des déterminismes de leur milieu familial ;

Considérant que l'École de la République a pour mission de forger des citoyens conscients, libres et acteurs de l'intérêt général ;

Considérant en particulier que les grands défis auxquels auront à faire face les jeunes générations, à savoir la sixième extinction de masse du vivant et le chaos climatique, requièrent la mobilisation de l'École de la République : qu'elle est indispensable pour déciller les ignorants de bonne ou mauvaise foi en ces matières, pour former les scientifiques, artisans, paysans, et plus largement toutes celles et ceux qui seront en mesure d'œuvrer à la résilience de la société face à ces chocs ;

Considérant que la décision du ministère de l'Éducation nationale de supprimer à l'échelle nationale environ 1 148 postes d'enseignant.e.s qui relève d'une logique purement comptable visant exclusivement à réduire les dépenses publiques, va significativement dégrader les conditions d'enseignement et d'apprentissage ;

Considérant qu'au niveau parisien, les projets soumis ou à soumettre aux CDEN des 13 et 6 mars contiennent respectivement 182 suppressions de postes dans les collèges et lycées (dont 80 pour les seuls collèges), et 155 suppressions de postes d'enseignants et 176 fermetures de classes et seulement 6 ouvertures dans les écoles du 1^{er} degré ;

Considérant que ces fermetures de classes dans les écoles ou les collèges représentent l'équivalent de la fermeture de 19 écoles primaires et trois collèges ;

Considérant que dans le 9^e arrondissement, ce sont une fermeture de classe de 6^e au collège Lamartine et neuf fermetures de classes dans huit écoles qui sont envisagées pour la rentrée 2023, à savoir EM 12 Clauzel, EM 34 Buffault, EM 9bis Blanche, EE 21 Milton, EE 10 Clichy, EE 32 Buffault, EE 15 Turgot, EE 16 Victoire ;

Considérant que la baisse du nombre d'élèves parisiens, qui est incontestable, doit être vue comme une opportunité pour renforcer les moyens alloués à l'école publique et permettre de conforter le mouvement, engagé depuis près de 10 ans, d'une baisse du nombre moyen d'élèves dans les classes ;

Considérant que la taille des classes est un facteur qui influe de façon très significative sur la réussite des élèves les plus fragiles, la littérature en sciences de l'éducation produisant régulièrement des études allant dans ce sens ;

Considérant, précisément sur ce point, l'étude Regards sur l'Éducation publiée par l'OCDE en 2022, qui établit le constat d'un nombre moyen d'élèves par classe en France parmi l'un des plus élevés des pays membres de l'organisation ;

Considérant que le nombre d'élèves par classe n'est certes par le seul critère permettant de garantir l'accès à la réussite éducative, mais qu'un nombre réduit permet de repenser l'École dans une approche moins indifférenciée, en laissant plus de place aux pédagogies ouvertes et innovantes ;

Considérant également la différence des moyens alloués à l'école privée à Paris, en particulier pour accueillir des enfants non parisiens, au détriment de l'école publique ;

Considérant l'importance des enjeux de mixité sociale dans l'Académie de Paris, académie la plus ségréguée de France ;

Considérant l'engagement de la Ville en matière d'inclusion des élèves porteurs de handicap, et la nécessité d'accroître les moyens humains pour mieux les accompagner au cours de leur scolarité ;

Considérant à cet égard que la fermeture programmée des jardins d'enfants, en conséquence de la loi du 26 juillet 2019, et spécifiquement l'abaissement du caractère obligatoire de l'instruction à trois ans et la non-prise en compte de la spécificité des jardins d'enfants qui accueillent des enfants entre trois et six ans, malgré de nombreuses interpellations du Gouvernement par de nombreuses et nombreux conseiller.ère.s d'arrondissement, conseiller.ère.s de Paris ou parlementaires parisiens ;

Considérant que dans une société qui doute et se fragmente, l'École de la République est l'une des dernières institutions envers laquelle les citoyennes et les citoyens ont encore confiance ;

Considérant que cette confiance ne doit pas être érodée par des mesures dictées par le seul souci de réaliser des économies ;

Considérant que la Ville de Paris se mobilise fortement pour favoriser la réussite des élèves, qu'elle consacre d'importants moyens à l'amélioration des conditions d'accueil des élèves en transformant les cours d'écoles en Oasis, en rendant les abords des écoles plus apaisés et moins pollués avec les Rues aux écoles, en proposant des ateliers périscolaires gratuits les mardis et vendredis, complémentaires aux missions de l'Éducation nationale, en offrant des enseignements avec des professeurs de la Ville de Paris spécialement formés dans les 3 disciplines qu'ils enseignent (EPS, arts plastiques, musique), l'Académie du Climat, et de nombreux autres dispositifs dans les écoles et les collèges ;

Considérant qu'à l'heure du dérèglement climatique, les conditions d'accueil lors de vagues de froid ou de chaleur dans des classes mal isolées sont des freins à l'apprentissage ;

Considérant enfin que la mobilisation de la Ville pour entretenir ses bâtiments et améliorer leur performance énergétique doit être renforcée ;

Sur proposition de Frédérique Dutreuil, pour les écologistes, le Conseil du 9^e arrondissement émet le vœu que la Ville Paris :

- interpelle la Première ministre afin que les propositions de dotation ministérielle à l'Académie de Paris pour l'année scolaire 2023-2024 soient revues à la hausse pour permettre l'annulation des fermetures de classes (ou de divisions) dans les écoles et les collèges publics, et garantir à tous les élèves les conditions de la réussite ;**
- interpelle le ministre de l'Éducation nationale sur l'avenir des jardins d'enfants ;**
- interpelle le ministre de l'Éducation nationale pour qu'une attention particulière soit apportée aux moyens affectés aux élèves porteurs de handicap ;**
- invite l'ensemble de la communauté éducative, des familles, des Parisien.ne.s à des États généraux pour construire un nouveau Pacte éducatif parisien adapté aux défis de la sixième extinction de masse du vivant et du bouleversement climatique ;**
- sanctuarise les bâtiments des écoles en voie de fermeture dans le champ de l'éducation et de la jeunesse, et consulte les conseils d'arrondissements sur la destination de ces bâtiments ;**

- **engage un plan de rénovation du bâti scolaire prenant en compte les enjeux climatiques, d'accessibilité ;**
- **consacre, dans chaque arrondissement un budget supplémentaire proportionnel à son nombre d'établissements scolaires, majoré en fonction du nombre d'élèves issus des classes populaires, pour prendre soin du bâti et réaliser les travaux d'amélioration et d'entretien (selon un cahier des charges valorisant la réactivité des entreprises, leur impact social et leur bilan carbone, ce qui peut conduire à des débouchés économiques pour les entreprises locales, de l'insertion et du travail adapté) ;**
- **accélère la mise en place de « Rues aux écoles » et de « cours Oasis ».**

Mme la Maire remercie les conseillers pour ces échanges sur un sujet éminemment important pour les élus locaux, en sachant qu'ils partagent le même objectif de donner les meilleures conditions d'apprentissage aux enfants et d'avoir des effectifs corrects dans chaque école.

DÉLIBÉRATION 09.2023.008 (2023.DEVE.5) - DISPOSITIF COPROASIS :
RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES POUR LES TRAVAUX DE
VÉGÉTALISATION ET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES DES
COPROPRIÉTÉS, CONVENTION AVEC L'APC.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO explique qu'il s'agit d'une délibération sur le règlement d'attribution des aides de la Ville de Paris pour des travaux de végétalisation à l'intérieur des copropriétés. Elle vise à mettre en place un dispositif de financement spécifique destiné aux copropriétés qui initieraient une démarche de végétalisation de leur espace libre, mur et toiture, dénommé CoprOasis. Ce projet s'inscrit dans le cadre des engagements écologiques, Plan Climat, Paris Pluie et Biodiversité.

L'amélioration de la performance thermique des logements et des bâtiments est un levier majeur pour limiter les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Mieux isoler les logements revient à renforcer leur confort, baisser la facture énergétique des ménages et lutter contre la précarité énergétique. La Mairie souhaite végétaliser partout où cela est possible, dans l'espace public ou les espaces privés. C'est ce qu'elle essaie de faire depuis 2014 dans chaque projet de voirie. Il s'agit d'inciter les copropriétaires à faire de même dans leur espace privé.

Le dispositif comprend deux étapes. D'abord, la copropriété peut demander une aide pour les études préalables de végétalisation, à travers un chèque forfaitaire de 5 000 euros. Ensuite, il s'agit d'une aide à l'investissement, jusqu'à 30 000 euros, à hauteur de 80 % maximum du montant des travaux, le reste étant à la charge de la copropriété. Dans le budget d'investissement de la Ville pour l'ensemble de la mandature, il s'agit d'un budget total prévisionnel de 900 000 euros.

M. Sébastien DULERMO indique que l'exécutif est pour le fond de cette délibération qu'il invite à approuver mais fait part d'une réserve majeure au sujet du montant alloué à ce projet, à savoir 900 000 euros pour l'ensemble de Paris et de la mandature.

Même si toutes les copropriétés ne demanderont pas 30 000 euros, entre 30 et 50 copropriétés seulement pourraient avoir une aide de la Ville de Paris qui compte 2 millions d'habitants.

Mme Frédérique DUTREUIL indique qu'elle partage le point de vue exprimé et qu'elle trouve l'enveloppe, qu'elle pensait être annuelle mais qui concerne en réalité toute la mandature, insuffisante, même si l'initiative est très bonne sous réserve qu'elle ne se fasse pas au détriment des bailleurs sociaux. Elle évoque également l'importance de l'eau.

M. Pierre MAURIN indique être assez favorable à la délibération même s'il trouve étonnant qu'elle ne soit pas inscrite dans le cadre du PLU, ce qui serait plus logique. Il évoque par ailleurs la mission d'information et d'évaluation sur les vagues de chaleur, où les toits jouent un rôle important. Concernant les toits, il se demande s'il s'agit de poser des panneaux photovoltaïques ou de végétaliser, et constate l'absence de réponse. Il trouve que les 70 % de surface à végétaliser après travaux sont un élément contraignant. Il annonce qu'il votera favorablement malgré les réserves exprimées.

Mme la Maire le remercie, confirme qu'il s'agit d'un bon début et appelle à militer pour davantage de moyens. Elle met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DEVE.5.

DÉLIBÉRATION 09.2023.009 (2023.DDCT.10) - SUBVENTIONS (124 500 EUROS) AU TITRE DE L'ENGAGEMENT CITOYEN ET ASSOCIATIF À DIX-SEPT ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL indique qu'il s'agit de renouveler la subvention versée à l'association Tout Autre Chose, qui a reçu 3 000 euros en 2022 au titre de la participation citoyenne et de la vie associative, étant donné que cette association prête des salles et des locaux pour des associations de manière bénévole. Elle donne quelques nouvelles de cette association. Puisqu'elle n'a toujours pas de chef pour son restaurant solidaire, il n'est pas prévu de restauration et elle ne fera pas de demande pour une terrasse en 2023. Elle ajoute qu'elle perçoit des dons. Elle invite à voter favorablement pour ces 3 000 euros.

Mme la Maire ajoute que la Mairie d'arrondissement soutient depuis toujours cette association qui fait un travail remarquable dans l'arrondissement, comme chacun le sait.

Mme Virginie MERGOIL précise que la directrice de l'association, Mme Claire HINCELIN, organise toutes les réunions de solidarité partagée, auxquelles elle participe avec son collègue M. Jean-Pierre PLAGNARD.

Mme la Maire confirme qu'il s'agit d'un beau réseau. Elle constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DDCT.10.

DÉLIBÉRATION 09.2023.010 (2023.DPFE.2) - SUBVENTIONS (49 000 EUROS) À 2 ASSOCIATIONS POUR LEURS ACTIONS PERMETTANT AUX PARENTS DE CONCILIER VIE FAMILIALE, VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE. SIGNATURE D'UN AVENANT.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL indique que cette délibération annuelle concerne l'association Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul du 10^e arrondissement, qui agit dans le soutien éducatif et l'organisation auprès des enfants, en développant des activités sportives et culturelles. Durant l'année scolaire 2021-2022, 313 familles ont fréquenté ce lieu, soit un chiffre équivalent à l'année précédente. Il existe également un lieu de rencontre et d'écoute pour aider les parents. Elle invite les conseillers à voter favorablement cette délibération pour continuer d'aider les familles du 9^e arrondissement.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DFPE.2.

DÉLIBÉRATION 09.2023.011 (2023.DFPE.21) - SUBVENTION (1 651 157 EUROS), AVENANT N° 2 ET SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT (357 108 EUROS) À L'ASSOCIATION UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE PARIS (UDAF DE PARIS) (9^E).

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL indique que l'UDAF est une association importante dans le 9^e arrondissement, puisqu'elle reçoit des enfants de 2 mois et demi à 3 ans. Pour 2023, l'association prévoit une ouverture d'établissement sur 226 jours, du lundi au vendredi de 8h à 18h. La demande de subvention correspond à une prévision de taux d'occupation de 85 % et un taux de fréquentation de 76 %. En plus de cette subvention, il est prévu une subvention d'équipement pour l'établissement à hauteur de 357 108 euros. Elle invite les conseillers à voter favorablement cette délibération.

Mme la Maire précise que la crèche est située au 11 bis rue Blanche. Il s'agit d'une partenaire solide avec laquelle la Marie du 9^e arrondissement avait monté en 2014 la crèche de secours pour l'ensemble des crèches de l'arrondissement, qui rend, depuis, de nombreux services pour les familles.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DFPE.21.

DÉLIBÉRATION 09.2023.012 (2023.DFPE.24) - SUBVENTION (5 789 262 EUROS), AVENANTS N° 1 ET N° 2 À L'ASSOCIATION CRESCENDO (11^E) POUR SES 23 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Rapporteure : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL indique qu'il s'agit des crèches rue de Provence, rue Le Peletier et rue Fromentin, qui accueillent des enfants et participent aux commissions. L'association intervient au niveau des Poussins du Neuf et le samedi dans la crèche Victor Massé avec la présentation de contes ou des ateliers. Elle invite les conseillers à voter favorablement cette délibération.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DFPE.24.

DÉLIBÉRATION 09.2023.013 (2023.DFPE.45) - SUBVENTIONS (297 000 EUROS) - AVEC 1 CONVENTION, 1 CPO ET 2 AVENANTS À CPO - À 8 ASSOCIATIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DES LUDOTHÈQUES ET LUDOMOUV.

Rapporteure : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL indique qu'il s'agit d'une subvention pour l'UDAF qui anime la Ludoneuf ou la Ludomouv, installée depuis mai 2022 rue Rochambeau, fermée à la circulation, à côté du square Montholon. En 2022, la Ludomouv a reçu 2 855 visites, dont 579 enfants de moins de trois ans et leurs parents. Elle propose une variété de jeux accessibles à tous gratuitement, sur place ou à l'extérieur. Elle est ouverte le mercredi après-midi, le jeudi en fin de journée, le vendredi en fin de journée et le samedi après-midi, pendant quatorze heures par semaine. La difficulté rencontrée par l'association était de trouver un salarié. L'information a été largement relayée via les infolettres et les réseaux sociaux pour les aider. Un candidat effectuant un service civique a été trouvé ainsi qu'une permanente. Il a été fait appel à un artiste du quartier, Ouestled, pour décorer la Ludoneuf. Il s'agit de street art et c'est plutôt réussi. Le coût de l'opération a été subventionné par la Mairie du 9^e arrondissement à hauteur de 1 500 euros. Le budget proposé pour l'UDAF est de 19 000 euros. Mme Virginie MERGOIL invite les élus à voter favorablement.

Mme la Maire précise qu'il s'agit d'un spécialiste de l'art picturographique, pour éviter de dire street art. Elle ajoute que la Mairie est heureuse de l'avoir accompagné et qu'elle a pris en charge cette opération artistique. Cette année commence la concertation pour la végétalisation de la rue Rochambeau qui est devenue piétonne et où la ludothèque a pu être installée. Mme la Maire précise que ce sujet sera abordé plus tard, lorsque Mme Frédérique DUTREUIL posera une question. Mme la Maire ajoute que la concertation devrait commencer en mai ou juin sur la portion de rues Mayran, Rochambeau et Pierre Semard. Cette rue est devenue piétonne pour le plus grand bonheur des familles mais cela doit désormais être agrémenté par une végétalisation.

M. Sébastien DULERMO confirme que la concertation va commencer en 2023, pour essayer de réaliser ce qui a déjà été fait par la Mairie du 9^e arrondissement sur la place Adolphe Max et sur l'avenue Trudaine qui sera peut-être abordée plus tard. Il s'agit d'étendre les squares dans les rues. Cela a été fait à l'ouest et cela sera fait autour de la rue de Montholon, le but étant d'arriver à avoir une vision de coulée verte à partir de la rue Marguerite de Rochechouart, avec la rue Mayran et la rue Rochambeau, et une nouvelle ouverture du square au nord qui devrait permettre un peu plus de perméabilité entre la rue et le square.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DFPE.45.

DÉLIBÉRATION 09.2023.014 (2023.DFPE.59) - SUBVENTION (2 233 445 EUROS), AVENANT N° 2 À LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN POUR SES 7 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL explique qu'il s'agit de la même subvention chaque année, pour la crèche André Rousseau, au 19 rue des Martyrs. Cette crèche, qui fait partie du réseau de la Mairie du 9^e arrondissement, est plutôt associative, autonome et participe aux commissions organisées par la Mairie tous les deux mois. Le taux d'occupation, de 84,26 %, est plutôt bon. Puisque les crèches sont touchées par une pénurie, Mme Virginie MERGOIL appelle à saluer cette réussite et invite les élus à voter favorablement cette délibération.

Mme la Maire ajoute qu'il s'agit d'un secteur de recrutement en crise et espère que ces taux seront plus importants en 2024, lors de la présentation des subventions pour ces mêmes établissements.

Constatant l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DFPE.59.

DÉLIBÉRATION 09.2023.015 (2023.DJS.36) - CENTRES PARIS ANIM' JACQUES BRAVO, PAUL VALEYRE ET SON ANTENNE LA FAYETTE (9^E) - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS - APPROBATION DU PRINCIPE DE PASSATION.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique que, pour une meilleure cohérence, la Mairie du 9^e arrondissement et les services de la DJS ont travaillé à un rapprochement du mode de gestion des deux centres.

Mme Virginie MERGOIL indique qu'il s'agit de fluidifier les contrats, les deux contrats étant aujourd'hui séparés et arrivant à échéance au 31 août 2024. L'idée est d'approuver la convention de principe pour que la passation se fasse entre le CPA Jacques Bravo et Paul Valeyre.

Elle informe qu'une réunion de coordination a été tenue le 14 décembre 2022 avec le directeur général des services, M. LEPARLIER, pour mettre cela en place. Elle ajoute que le centre Jacques Bravo est neuf mais qu'il y a quand même quelques soucis d'entretien et qu'il s'agit de faire attention.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DJS.36.

DÉLIBÉRATION 09.2023.016 (2023.DAE.28) - BUDGET PARTICIPATIF - SUBVENTIONS (327 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC SEPT STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES indique que cette délibération est assez consensuelle, avec des subventions à hauteur de 327 000 euros et concernant sept structures de l'économie circulaire. La délibération vise à soutenir ces structures dans le cadre de projets lauréats du budget participatif. Il est ainsi proposé une subvention à hauteur de 47 000 euros à l'association Emmaüs boutiques solidaires à travers la mobilisation de l'enveloppe du projet « Tous Récup », qui a été lauréat du budget participatif en 2017. Avec ses huit boutiques solidaires implantées à Paris et dans le 9^e arrondissement au 27 boulevard de Marguerite de Rochechouart, la communauté Emmaüs de Paris exerce depuis sa création en 2010 une activité de collecte, tri et réemploi de textiles et objets tournée vers les Parisiens, qui est particulièrement appréciée des habitants du 9^e arrondissement et des Parisiens en général. Cette subvention lui permettrait d'accéder à un cofinancement du Syctom à hauteur de 50 000 euros, ce qui viendrait doubler la subvention. Considérant l'intérêt de ce projet au regard de la politique de l'arrondissement en faveur de l'économie circulaire et de l'efficacité de la mission sociale d'Emmaüs depuis des années dans le 9^e arrondissement, il propose de voter en faveur de la délibération.

Mme Frédérique DUTREUIL indique qu'elle votera favorablement mais profite de la présentation de cette délibération relative au budget participatif et aux structures d'économie circulaire pour poser une question. Elle indique avoir eu de la part de M. Florentin LETISSIER une information relative à l'un des projets Pigalle pour des commerces d'économie circulaire, et ajoute que des discussions en ce sens auraient eu lieu la première quinzaine de février. Elle s'en félicite puisqu'elle attend avec impatience cette ressourcerie qui dispose quand même d'un petit budget de 2 millions d'euros mais qui n'est pas suffisant. Elle demande si la Mairie a des pistes à ce sujet.

Mme la Maire répond que la Mairie du 9^e arrondissement a des pistes en termes d'adresse, comme elle en a parlé lors du rendez-vous. Elle ajoute avoir demandé à la Direction de l'attractivité et de l'emploi de la Ville de Paris ce qu'il était concrètement possible de réaliser avec 2 millions d'euros. Un seul projet semble être envisageable : celui de la ressourcerie que l'exécutif porte depuis bien longtemps. Elle ajoute qu'un examen des baux est nécessaire dans la mesure où il est nécessaire de disposer au minimum de 300 mètres carrés. Un certain nombre de propositions ont été faites, qui sont à l'étude entre le Cabinet et les services. Les recherches se concentrent sur des bâtiments privés rue Fontaine, rue Pigalle ou rue de Douai.

Il n'y a pas beaucoup de bailleurs sociaux ayant des rez-de-chaussée, dans le quartier. La situation est donc compliquée, à part au niveau de la rue Victor Massé où Paris Habitat a trois locaux servant à la Maison des associations, dont deux ne sont pas accessibles ou sont séparés du local principal. Mme la Maire explique qu'il est donc nécessaire de se tourner vers des bailleurs privés et que les tractations sont en cours. Mme la Maire confirme avoir pris la décision de se concentrer sur un seul projet. Elle estime que cela apportera au quartier un élément structurant pour l'avenir.

Mme Frédérique DUTREUIL la remercie.

Mme la Maire ajoute que cet établissement du boulevard de Marguerite de Rochechouart marche bien. Elle rappelle que la Mairie du 9^e arrondissement avait participé à son inauguration en 2018.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DAE.28.

DÉLIBÉRATION 09.2023.017 (2023.DPE.5) - SUBVENTIONS (153 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 11 ASSOCIATIONS ŒUVRANT AU DÉVELOPPEMENT DES « TERRITOIRES ZÉRO DÉCHET ».

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES indique qu'il s'agit d'une subvention de 153 000 euros et de conventions avec huit associations œuvrant au développement des « territoires zéro déchet » dans l'arrondissement. Cette délibération prévoit l'attribution notamment de 16 500 euros pour l'association PikPik, avec laquelle la Mairie du 9^e arrondissement travaille depuis un an, puisqu'elle s'est portée volontaire pour s'engager dans l'initiative zéro déchet dès 2022. En 2021, plus de 35 actions ont été réalisées par PikPik autour de la rue Milton. Cette subvention a pour but d'amplifier en 2023 l'action de PikPik en lien avec la Mairie du 9^e arrondissement et la DPE, au travers d'une stratégie de mobilisation d'ambassadeurs locaux dont elle assurera la montée en compétence et la formation sur les enjeux de prévention et de réduction des déchets, en lien avec tous les partenaires locaux (bailleurs, centre Paris Anim' Valeyre, commerçants). En 2023, il s'agit de définir des objectifs visibles sur le terrain, notamment avec le déploiement d'abri-bacs et d'un lombricomposteur qui seront installés rue Milton. Ces projets seront appuyés par ce réseau d'ambassadeurs qu'aura formé l'association. M. Jean-Baptiste GARDES invite les élus à voter en faveur de la subvention.

Mme la Maire le remercie.

Mme Frédérique DUTREUIL salue l'initiative des rues zéro déchet, mais regrette que cela ne soit pas assez diffusé, puisque cela ne concerne que quelques rues et quartiers. Elle considère qu'il s'agit de la meilleure approche pour sensibiliser les habitants à la réduction des déchets, par rapport à des projets innovants souvent chers et parfois contestés par la Cour des comptes, en sachant qu'il est prévu une baisse de 15 % de déchets par habitant d'ici 2040 dans la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020, qui reprend les directives européennes.

Elle regrette par ailleurs le refus par Mme Colombe BROSSEL de baisser la capacité d'incinération à la hauteur souhaitée, ce qui envoie un mauvais message.

Mme Frédérique DUTREUIL demande à M. Jean-Baptiste GARDES, qui gère la propreté au niveau de l'arrondissement, s'il a eu le sentiment d'une baisse des déchets en 2022 et s'il a des informations à communiquer à ce sujet, même s'il ne s'agit pas de chiffres puisque le rapport 2022 n'est pas encore sorti.

Mme la Maire répond qu'il y a forcément eu une reprise. Elle explique que la rue choisie devait s'adresser à l'ensemble de la population. Puisque la rue Milton comporte une école maternelle, deux écoles élémentaires, un collège, un gymnase, des résidences, des restaurants, il a été possible d'adresser le même message à des populations n'ayant pas forcément les mêmes intérêts. Elle ajoute qu'il est nécessaire d'avancer sur ce sujet.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI confie qu'elle se réjouit de l'expérimentation rue Milton, où se trouve l'association Tout Autre Chose. Elle trouve que tout est cohérent et estime qu'on pourrait presque parler de trame verte dans le 9^e arrondissement. Elle suggère cependant de la valoriser davantage en matière de communication, puisque de nombreux habitants du 9^e arrondissement ne sont pas encore informés.

Mme la Maire approuve les propos de Mme Camille VIZIOZ-BRAMI et ajoute qu'il s'agit d'inciter les habitants à trier. La situation est compliquée à la lecture des rapports de 2020 et 2021. Elle rappelle qu'avec la pandémie de Covid, il avait été expliqué que les modes de vie seraient totalement changés, ce qui ne se matérialise pas encore dans la réalité.

M. Jean-Baptiste GARDES indique qu'il attend avec impatience les chiffres de 2022. Il rappelle les incidences de la crise sanitaire sur le tri en 2020 et 2021, sur les modes de vie et la fréquentation à Paris. Il ajoute qu'il sera intéressant de voir comment a évolué le tri en 2022, année normale. Une troisième collecte ayant été mise en place en fin d'année, il s'agira aussi peut-être d'en voir les premières conséquences, même si cela se verra certainement davantage en 2023. Par ailleurs, une demande a été faite à la DPE depuis le début du projet de travailler sur des indicateurs rue Milton afin de voir si la sensibilisation, travail de longue haleine, a abouti à des changements de comportements. Cela ira dans le sens indiqué de généralisation de la pratique du zéro déchet.

Concernant la communication, M. Jean-Baptiste GARDES répond que la Mairie du 9^e arrondissement fera en sorte de communiquer davantage en 2023. Il avoue que la communication s'était concentrée sur les 35 actions menées en lien avec l'association et la DPE. Il ajoute que, puisque le renouvellement du marché était incertain, PikPik a dû retravailler ses objectifs pour 2023 et cela a dû repasser dans la machine de la Mairie centrale. Ses actions vont pouvoir reprendre avec toute la communication qui va avec.

Mme la Maire le remercie et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DPE.5.

QUESTION 09.2023.018 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR MME FRÉDÉRIQUE DUTREUIL, POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIVE AU PLAN D'ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS DE LA MANDATURE ET AU « PLAN CLIMAT ».

Mme Frédérique DUTREUIL indique qu'il semble que les investissements de la mandature vont enfin être présentés et votés, ce que les écologistes demandent depuis un moment. Elle explique que l'objectif de sa question est de faire remonter dans les groupes les investissements considérés comme importants, de manière à disposer de tous les éléments relatifs aux arrondissements pour mener les discussions à la Mairie centrale. Elle précise que dans son groupe, il est demandé de commencer à faire remonter cela. Elle considère que, sur ce genre d'enjeux, il ne devrait pas y avoir de considérations politiques partisans, dans la mesure où tout le monde doit aller dans le même sens, ce qui serait bon pour les habitants et au final pour tout le monde. Elle demande si la liste qui aurait commencé à être établie pourrait leur être communiquée pour que chacun soit ensuite libre de la faire remonter et de faire pousser certains investissements. Concernant le plan climat, l'agenda est fixé et il est prévu d'en discuter en conseil d'arrondissement en juin. Elle explique qu'un référent est nommé par arrondissement et qu'il s'agit de faire remonter les thèmes importants. Elle demande si l'exécutif accepte des échanges et une concertation, pour que chacun travaille au final dans le bon sens, pour l'arrondissement et ses habitants.

Mme la Maire donne la parole à Mme Maud LELIÈVRE qui rapporte également la mission « Paris à 50 degrés » et est donc très à la pointe sur ce sujet. Mme la Maire avoue être surprise de l'accélération d'un plan d'investissement de la mandature (PIM) qui n'a jamais été envisagé jusqu'alors par la Ville de Paris et donc voté.

Mme Frédérique DUTREUIL précise qu'il s'agit d'une accélération des discussions. Elle confirme que le plan n'a pas été voté et que les écologistes ne sont pas les seuls à l'attendre avec impatience.

Mme Maud LELIÈVRE avoue qu'à la lecture de la question, elle s'est réjouie de pouvoir trouver des informations qu'elle ne trouve ni dans *Le Parisien*, ni en réponse à ses mails. En tant que rapporteure de la mission climat, et pour discuter régulièrement avec son président de mission qui appartient au groupe de Mme Frédérique DUTREUIL et qui cherche autant qu'elle des informations sur un calendrier global, Mme Maud LELIÈVRE avoue qu'elle adorait qu'ils puissent parler du plan d'accélération des investissements de la mandature en lien avec le plan climat.

Mme Frédérique DUTREUIL précise qu'il n'y a pas de lien.

Mme Maud LELIÈVRE lui demande si elle peut finir son intervention. Elle estime qu'il y a quand même un lien puisqu'il est prévu de débattre de sujets importants au niveau de la Ville de Paris, à savoir la rénovation du PLU qui va engager la structuration de la ville, pas simplement pour des questions de voirie mais de réaménagement global, puisqu'il existe des enjeux environnementaux globaux et sociaux importants qui ne sont pas des enjeux de mandature. Il ne s'agit donc pas de décisions pour trois ou dix ans mais pour vingt ou trente ans car ce qui est décidé ou non va avoir des incidences en termes d'habitabilité, de viabilité et de vulnérabilité.

Mme Maud LELIÈVRE évoque le plan global de réaménagement pour lequel ils n'ont pas d'information. Cela fait un an que des choses cohérentes sont attendues. Elle estime qu'il n'y aurait rien de pire que de décider à part de l'aménagement et de l'adaptation climatique, de grands chantiers d'investissement incohérents avec les deux points précédents, et sans suivre une approche globale au niveau de la région et du Grand Paris. Elle explique que les réflexions actuelles en matière d'investissement et d'aménagement sont différentes qu'il y a cinquante ans.

Mme Maud LELIÈVRE souligne un vrai problème d'échange et de discussion. Elle indique qu'une première présentation a été faite dans la 8^e commission grâce à M. Alexis GOVCIYAN, sans quoi ils n'auraient toujours pas de vision globale, en sachant que ses propos sont partagés par un grand nombre de conseillers de Paris de l'ensemble des groupes politiques qui sont aujourd'hui un peu perdus.

Pour pouvoir parler d'accélération de la mandature, Mme Maud LELIÈVRE indique que, s'ils sont d'accord sur le fait qu'il ne s'agit pas simplement d'accélérer à trois ans et qu'il faut prendre des décisions qui les engagent bien au-delà, il serait nécessaire d'avoir pris un certain nombre de décisions dans les chantiers qu'elle a précédemment évoqués. Elle considère ce point important, car l'objet du Conseil de Paris n'est pas de redélibérer tous les trois ou six mois comme actuellement des mêmes sujets traités dans la dernière mandature ou qui le seront six mois plus tard. Elle considère ce point important, car en l'absence de ces éléments, il n'est pas possible de parler de plan d'investissement global, sauf à prendre en compte des éléments datés. Elle explique qu'il manque aujourd'hui des études en matière de mobilité et que leur travail s'appuie parfois sur des chiffres de 2002, alors que la mobilité a changé. Elle ajoute que leur travail concernant certains quartiers s'appuie aussi sur des études thermiques qui datent, et qu'il n'existe pas de plans à date sur un certain nombre de sujets.

Mme Maud LELIÈVRE indique qu'avant le temps de la concertation, il serait bon d'avoir les informations nécessaires pour pouvoir réfléchir et avoir une approche globale différente du *Parisien*, des bruits de couloir ou des déclarations à la volée.

Mme Maud LELIÈVRE indique ensuite qu'ils sont dans une situation d'incertitude quant à l'augmentation des impôts et l'augmentation des prix des services publics tels que les crèches.

Mme Maud LELIÈVRE ajoute qu'un certain nombre d'actions ont été faites en matière d'accélération et que son collègue pourra compléter sur le sujet de la végétalisation. Elle explique qu'il est possible de parler de ce qui est fait dans le 9^e arrondissement, mais pas de données sur lesquelles il n'y a pas de vision globale compte tenu du manque d'éléments qui seront débattus dans les prochains mois.

Mme la Maire la remercie pour cette excellente réponse. Elle recommande dans un premier temps de tenir les calendriers annoncés au début de la mandature, trois ans plus tôt, avant de parler d'accélération. Elle affirme que tous les élus de l'exécutif de la Mairie du 9^e arrondissement se battent tous les jours, en particulier M. Jean-Baptiste GARDES, Mme Maud LELIÈVRE et M. Sébastien DULERMO, qui sont en charge de l'espace public, de la végétalisation et du plan vélo, contre les moindres grains de sable qui enrayent la machine administrative et devant lesquels les services s'effondrent, renoncent un jour, pour la rue de Clichy, un autre, pour la place Pigalle ou pour la cour de l'école Chaptal et pour la restructuration Drouot.

Elle confie que c'est usant et estime que personne n'imagine ce qui doit être mis en œuvre avec l'ensemble de l'équipe pour remettre en permanence chaque dossier sur les rails. Bien qu'il soit important en tant qu'élu de préparer l'avenir, il s'agit d'abord de réaliser ses engagements depuis plusieurs années et d'assurer une fluidité.

Mme la Maire demande à M. Sébastien DULERMO de compléter leurs propos en abordant la végétalisation et le plan vélo.

M. Sébastien DULERMO évoque les études réalisées par les services et la végétalisation des rues de Calais et Mansart ainsi que la réalisation de la requalification de la rue de Clichy et de la place Pigalle en 2023. Concernant le reste de la mandature, il s'agit d'étendre, avant la fin du mandat, le square d'Anvers sur l'avenue Trudaine, comme cela a été annoncé lors de la campagne des municipales de 2020. Il s'agit aussi de la végétalisation de la rue Rochambeau, ainsi que d'autres aménagements, mais qui vont toucher « Embellir votre quartier » n° 2, qui sera en consultation dès 2023. Il ajoute qu'il est aussi question de la plantation des arbres sur Notre-Dame de Lorette et Pierre Fontaine dès 2023, et de la végétalisation de la rue de Londres. Il évoque également le projet, sur lequel l'exécutif, confiant, va se battre, de la végétalisation et la plantation d'arbres rue de Châteaudun, entre la rue La Fayette et la rue Notre-Dame de Lorette. Il évoque enfin la rue de Trévise et la prolongation vers la rue Bergère.

Mme la Maire ajoute le volet de rénovation énergétique des bâtiments, qui constitue aussi un parcours du combattant pour mettre les écoles, les équipements publics, les gymnases aux normes actuelles. Elle précise que les actions doivent être faites pour vingt à trente ans, en adoptant une réflexion sur le long terme, et évoque le contre-exemple de certaines rénovations de places à Paris qui sont passées à côté de leurs objectifs annoncés. Concernant les déchets, il s'agit d'améliorer la collecte des biodéchets et la gestion du tri, ce qui est très important pour une ville comme Paris. Le volet de la solidarité doit aussi être pris en compte pour ne laisser personne au bord du chemin.

M. Pierre MAURIN demande ce qu'il en est du calendrier prévisionnel qui était prévu dans le cadre de la révision du plan climat. Il était prévu une co-élaboration du nouveau plan avec toutes les parties prenantes au premier trimestre 2023, une votation citoyenne en mai 2023 et une adoption finale en Conseil de Paris en 2024. M. Pierre MAURIN fait part de sa surprise face à cette inertie et cette lenteur. Il note la nécessité d'engager des investissements structurants sur les vingt ou trente prochaines années, mais déplore que la révision du plan climat prenne quatre ans, et estime que cela n'est pas sérieux de la part de l'exécutif. Il recommande d'aller plus vite, d'autant plus que la majorité est très engagée sur cette politique et que l'opposition est prête à suivre. Il se demande pourquoi l'exécutif fait un calendrier aussi lent, qui impacte le 9^e arrondissement comme tous les autres arrondissements. Il préconise de définir des priorités et d'aller plus vite. Il précise que cette remarque est faite à titre personnel. Il se demande ensuite si ce calendrier sera ou non tenu.

Mme Maud LELIÈVRE répond qu'il existe plusieurs calendriers qui ne sont pas totalement cohérents. Elle informe, concernant le PLU, que l'adjoint en question a été vu le dernier jour de la phase de consultation des groupes, sans avoir eu la documentation en amont.

Concernant l'accélération, Mme Maud LELIÈVRE rappelle l'achèvement des travaux cyclables de Cadet à Saint-Lazare avec une chaussée sur piste et non sur trottoir, ainsi qu'un certain nombre d'aménagements. Au-delà des questions de végétalisation et de pistes cyclables, elle évoque les aménagements accélérés en matière sociale pour les femmes au Centre Bravo et d'autres projets d'accélération de la mandature.

Concernant le calendrier, M. Alexis GOVCIYAN répond qu'il existe plusieurs plans au Conseil de Paris : le plan climat, le PLU bioclimatique, le plan résilience. Il cite Jean MONNET en disant que le plan est réducteur d'incertitude. Il espère qu'un jour l'incertitude qui plane sur tout cela pourra être réduite. Il ajoute qu'un travail est par ailleurs mené sur les questions de climat et sur « Paris à 50 degrés » en 2030 par la mission d'information et d'évaluation, dont Mme Maud LELIÈVRE est la rapporteure.

M. Alexis GOVCIYAN informe que l'exécutif a demandé et obtenu lors d'une réunion spéciale de la 8^e commission la semaine précédente que le plan climat en cours intègre les préconisations du rapport de la MIE. Il assure qu'il y veillera, en sachant que cela a été acté par M. Dan LERT, Adjoint à la Maire de Paris. Il ajoute qu'une cohérence globale est désormais nécessaire compte tenu de nombreuses pertes en ligne et de l'absence d'économies d'échelle et de synergie. Il estime que le Secrétariat général ne s'y retrouve pas forcément. Il assure que la 8^e commission compte beaucoup sur le travail réalisé par la MIE 50 degrés, d'où viendront les propositions, y compris de financement, ce qui est nouveau puisqu'il y aura d'autres acteurs que la Ville.

Mme la Maire le remercie pour ces précisions.

Mme Frédérique DUTREUIL confie ne pas s'être attendue à ce qu'une simple question de transparence et de demande de concertation allait soulever autant de débat, mais fait part de sa satisfaction. Elle avoue avoir peut-être mal rédigé ses questions. Alors que tout le monde attend le plan d'investissement de la mandature, il n'a été ni présenté ni voté. Elle indique que les discussions semblent avancer et que des membres de sa couleur politique de la première commission ont commencé à avoir des réunions. Il s'agit peut-être de réunions informelles avec les groupes faisant partie de l'exécutif. Elle fait part de la volonté des élus d'opposition d'avoir des informations pouvant être remontées pour appuyer les actions souhaitées dans le 9^e arrondissement. Elle souligne qu'il ne s'agissait pas du PLU. Même si l'intervention de Mme Maud LELIÈVRE à ce sujet était intéressante, cela ne répondait pas réellement à sa question. Elle avoue s'être certainement mal exprimée.

Mme Frédérique DUTREUIL les remercie d'avoir abordé le plan résilience et les autres plans qui sont liés, et préconise comme l'exécutif de proposer un seul plan.

S'agissant du plan climat, Mme Frédérique DUTREUIL rappelle que M. Dan LERT l'a présenté le vendredi 10 février et que la concertation a eu lieu. Selon l'agenda communiqué, il devrait être en principe débattu au Conseil de Paris en juillet et en conseil d'arrondissement en juin. Il est prévu qu'un référent soit nommé dans chaque mairie d'arrondissement pour faire remonter les informations et établir les thématiques prioritaires et les listes de mesures. Elle demande si les élus d'opposition sont associés à la concertation.

Concernant les investissements, Mme Frédérique DUTREUIL demande si l'opposition sera associée ou aura connaissance de la liste pour que chacun, avec ses petits moyens, puisse pousser des investissements.

Mme la Maire explique que le nombre limité de séances du Conseil de Paris pose aussi des difficultés dans le domaine culturel, puisque des subventions ne sont pas votées pour les associations caritatives, culturelles, sportives, ce qui peut les mettre dans l'embarras.

M. Nicolas COUR confirme et informe que des subventions étaient attendues pour les associations historiques dans le 9^e arrondissement qui en ont besoin pour vivre. Compte tenu de ces décalages et de ces changements d'agenda, elles n'auront rien pour le moment.

Mme la Maire ajoute que le prochain conseil d'arrondissement est prévu le 22 mai et indique qu'il sera possible de consacrer une séance aux priorisations, en imaginant que d'ici là quelqu'un, un service de la Ville de Paris viendra peut-être leur poser la question. Dans le cadre de la mission dont s'occupe Mme Maud LELIÈVRE en tant que rapporteure, l'exécutif veut absolument associer la population. Elle considère donc la concertation comme une chance. Une réunion est envisagée en mai sur l'avenir et « Paris à 50 degrés ».

M. Alexis GOVCIYAN invite à appeler les choses par leur nom et précise que le plan d'investissement de la mandature court de 2020 à 2026. Or, cela fait trois ans qu'il est demandé à l'exécutif parisien de le présenter, en vain. Il souhaite éviter les abus de langage dans la question de Mme Frédérique DUTREUIL, en expliquant que pour avoir un « plan d'accélération des investissements de la mandature », il convient déjà d'avoir un « plan d'investissement de la mandature ».

Mme Frédérique DUTREUIL répond qu'elle est d'accord, mais l'invite à reconnaître qu'il s'agira quand même d'une accélération puisqu'il reste trois ans.

M. Alexis GOVCIYAN précise qu'il dénonce le terme « de la mandature ».

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale déposée par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère du 9^e arrondissement ;

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Prochainement, un plan d'accélération des investissements de la mandature va être engagé afin d'établir les grandes priorités pour le reste cette mandature et ainsi veiller à ce que les chantiers jugés prioritaires puissent effectivement être financés.

En outre, le « Plan Climat » devrait, en principe, être discuté au Conseil de Paris au mois de juillet et dans les conseils d'arrondissements au mois de juin. À cet effet, les mairies d'arrondissements doivent, au préalable, établir les thématiques prioritaires et la listes des mesures.

À ce titre, pouvez-vous nous indiquer si vous avez déjà commencé à sélectionner les investissements/thématiques que vous jugez prioritaires et dans ce cas nous en communiquer les listes ?

Dans le cas contraire, envisagez-vous de concerter les élu.e.s d'oppositions sur ces enjeux majeurs : la sixième extinction de masse du vivant, l'atténuation du bouleversement climatique et l'adaptation à ses conséquences ?

QUESTION 09.2023.019 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR MME FRÉDÉRIQUE DUTREUIL, POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIVE À LA SITUATION DIFFICILE DE L'ASSOCIATION ÉNERGIES 9.

Mme Frédérique DUTREUIL présente l'association Énergies 9. Cette association loi 1901 a été créée en 2011 et vise à réinsérer les personnes en grande difficulté. Elle explique avoir été contactée par le directeur, M. Vincent LEROUX. À titre liminaire, elle tient à préciser que le président de l'association est membre du Parti socialiste et de la section du 9^e arrondissement. Elle demande des éclaircissements. Elle explique qu'ayant quitté le Parti socialiste, il ne s'agit pas de défendre la section du Parti socialiste du 9^e arrondissement. Elle confie que l'insertion et le social sont des éléments qui la touchent, et ne souhaite pas entrer dans des polémiques stériles. Elle ajoute avoir rassuré le président en lui disant qu'il n'était pas du tout un danger pour la Maire du 9^e arrondissement, ni la raison de l'absence d'un contrat avec Énergies 9.

Mme Frédérique DUTREUIL en revient au sujet. Un contrat existait avec Énergies 9 sous la mandature de M. Jacques BRAVO. Elle invite les élus à la reprendre si elle commettait des erreurs. Elle poursuit en expliquant que l'association postulait en même temps à un marché public des services de la Ville concernant l'insertion professionnelle par l'entretien des espaces publics. Le dernier marché arrive à échéance en juillet 2023. Cette petite association d'insertion de six ou huit personnes en insertion, avec un résultat de 50 % chaque année de retour à l'emploi, d'obtention d'un diplôme d'État ou de suivi d'une formation, est très inquiète puisque le marché auquel elle postulait habituellement n'apparaît pas dans l'appel d'offres. L'exécutif aurait désormais la gestion de ce lot. Cette association est très inquiète puisqu'elle a également des contrats dans les 17^e et 18^e arrondissements qui arrivent à échéance à peu près au même moment. Cette association souhaiterait candidater mais il s'avère que l'exécutif ne passerait pas par la procédure d'appel d'offres.

Mme la Maire confirme qu'il s'agit bien de passer par des appels d'offres, mais informe que l'association n'a pas candidaté dans le cadre du dernier marché de surentretien, en précisant que le critère des 40 000 euros est récent.

Mme Frédérique DUTREUIL précise qu'elle n'a pas été retenue après avoir candidaté en 2016, le marché ayant été remporté par NaturEspaces. Depuis 2016, l'association n'a pas vu le marché public en question sur le portail Maximilien.

Mme la Maire explique qu'Énergie 9 n'a pas le même budget et ne demande pas la même chose que NaturEspaces qui a remporté le dernier marché. Il s'agit de 300 000 euros. Elle ajoute qu'elle connaît bien ce dossier et les propos tenus en début d'exposé, étant maire depuis 2014.

Mme Frédérique DUTREUIL rappelle qu'elle souhaite éviter toute polémique.

Mme la Maire confirme qu'il n'y a pas de polémique et indique qu'Énergies 9 a été accompagnée dans le cadre d'un marché passé par la Ville de Paris, y compris en termes de communication. Elle confirme que Mme Colombe BROSEL et la DPE leur ont fait part d'une analyse et qu'elles ont pris une décision.

Mme Frédérique DUTREUIL précise que son intervention n'est pas une prise de position, mais qu'il ne s'agit que de répéter les propos de cette association qui compte six personnes en insertion. Elle confirme qu'il ne s'agit pas du tout de la même structure que NaturEspaces dont le champ est plus large et qui compte près de 300 personnes en insertion. L'association souhaite répondre aux appels d'offres dans le 9^e arrondissement mais ne sait pas comment y arriver. Elle précise avoir envoyé des messages restés semble-t-il sans réponse.

Mme la Maire propose de parler sérieusement. Elle la remercie d'avoir abordé ce sujet et propose à M. Jean-Baptiste GARDES de répondre précisément sur la réalité du dossier.

M. Jean-Baptiste GARDES salue l'initiative sociale et solidaire dont M. Alain STALLA, bien connu au Conseil d'arrondissement, était à l'origine. Il avoue qu'il n'avait plus en tête ses accointances politiques, mais sait qu'il est un membre éminent du conseil de quartier Pigalle-Martyrs et ajoute qu'ils se sont croisés dans le cadre de campagnes rue des Martyrs. Il pense qu'il n'était pas nécessaire de le mentionner car ce n'est pas le sujet de l'initiative d'Énergies 9.

Mme Frédérique DUTREUIL rétorque qu'ils l'ont pensé.

Mme la Maire s'étonne d'entendre parler de règlement de compte politique...

Mme Frédérique DUTREUIL réfute et précise qu'ils pensent qu'il y a un aspect politique.

Mme la Maire affirme s'inscrire en faux. Elle invite Mme Frédérique DUTREUIL à consulter les archives pour y trouver plusieurs déplacements qu'elle a organisés avec les personnes en question pour les aider et les accompagner au mieux, notamment à trouver des entreprises. Elle ajoute qu'avant son arrivée à la tête de la Mairie, c'était une entreprise privée qui travaillait avec eux et les subventionnait. Puis la Ville de Paris a dû suppléer cette entreprise (qui a renoncé à leurs services), y compris pour le siège social et le local de travail. Mme la Maire précise qu'elle les a accompagnés comme des acteurs de terrain. Elle prend acte du fait qu'ils n'ont pas candidaté depuis 2016, estimant qu'ils n'avaient peut-être pas envie de travailler avec la Mairie du 9^e arrondissement. Elle ajoute qu'il existe des missions dans le 17^e et le 18^e arrondissement, de couleur politique différente. Elle espère que le procès qu'ils lui font est aussi fait à M. Éric LEJOINDRE.

Mme Frédérique DUTREUIL rétorque qu'ils le pensent mais que ce n'est pas un procès.

M. Jean-Baptiste GARDES indique que cette association a un contrat avec la Mairie de Paris à hauteur de plusieurs centaines de milliers d'euros, soit un budget autrement plus conséquent que celui évoqué concernant NaturEspaces, qui est bien distinct. Le contrat est contrôlé par la DPE puisqu'il s'agit d'un contrat avec la Mairie centrale. Ils ont comme interlocuteur permanent la division technique de la DPE, qui est aussi l'interlocuteur privilégié de la Mairie du 9^e arrondissement sur la propreté. Le prédécesseur de M. Jean-Baptiste GARDES, M. Sébastien DULERMO, et lui-même entretiennent aussi des échanges avec Énergies 9 depuis 2014. M. Jean-Baptiste GARDES ajoute avoir lui-même rencontré plusieurs fois M. Vincent LEROUX dans son local rue de la Tour des Dames. Ils savent donc bien comment ils fonctionnent et ont beaucoup de respect pour leur travail. Ils ont œuvré dans les rues de l'arrondissement. M. Jean-Baptiste GARDES explique que la situation actuelle est un peu différente puisque la propreté a évolué, que la territorialisation a eu un effet et que de nouveaux moyens ont été mis en place comme le troisième atelier d'après-midi évoqué plus tôt. Il est aussi nécessaire pour la Mairie de Paris de mieux maîtriser ses dépenses dans un contexte budgétaire difficile. Près de 300 000 euros étaient consacrés à un surentretien de la part d'Énergies 9, mais la Mairie de Paris a choisi de ne pas renouveler le marché. M. Jean-Baptiste GARDES précise que des échanges ont lieu avec Mme Colombe BROSSEL depuis 2014 sur le travail d'Énergies 9. Tout cela s'est donc fait en lien avec elle.

Concernant NaturEspaces, M. Jean-Baptiste GARDES explique qu'il s'agit d'une autre mission portant sur l'entretien des espaces verts qu'ils ont développés depuis 2014. Avec la DEVE, et non la DPE, il est compliqué d'entretenir ces espaces verts supplémentaires. Le contrat avec NaturEspaces s'inscrit dans ce cadre.

M. Jean-Baptiste GARDES confirme qu'il ne s'agit que d'une logique budgétaire et opérationnelle. Des moyens sont développés avec la DPE au quotidien. La Mairie du 9^e arrondissement est en phase avec Mme Colombe BROSSEL, Adjointe à la Maire de Paris, et travaille avec elle souvent dans le bon sens pour faire avancer des projets. Il s'agit encore d'un exemple de rationalisation des actions propreté dans l'arrondissement.

Mme la Maire remercie M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint en charge des questions de propreté depuis 2020, qui a succédé à M. Sébastien DULERMO qui occupait cette fonction de 2014 à 2020 et qui était en lien direct avec Énergies 9. Mme la Maire s'interroge sur le modèle de l'entreprise d'insertion qui n'aurait pour seul marché que celui du 9^e arrondissement. Mme Colombe BROSSEL, la DPE et la Direction centrale ont fait des choix après analyse des coûts et de l'efficacité ou non du dispositif. Elle imagine que pour un budget octroyé de 285 000 euros, la Ville de Paris est scrupuleuse du bon usage des deniers publics. Mme la Maire prend acte de la volonté de Mme Colombe BROSSEL et de la DPE de procéder à une réorganisation de leurs partenariats dans le cadre de la territorialisation et invite à ne pas faire de mauvais procès.

Mme Frédérique DUTREUIL rétorque qu'il n'y a pas de mauvais procès et qu'elle devait tenir son propos liminaire en tant qu'ex-membre du Parti socialiste, par souci de transparence. Elle souhaite obtenir des réponses à ses questions précises. Elle demande quand a été renouvelé le contrat avec NaturEspaces et quand il arrive à échéance.

Mme la Maire explique que le fait qu'une entreprise ait son siège dans le 9^e arrondissement n'est pas un prétexte dans le cadre d'un marché public.

Mme Frédérique DUTREUIL exprime son accord sur ce point et explique qu'il s'agit d'offrir à cette association la possibilité de candidater.

Mme la Maire rappelle qu'il s'agit d'une décision de la Ville de Paris dans les trois arrondissements.

Concernant le marché passé le 2 février, Mme Frédérique DUTREUIL indique que le lot correspondant au 9^e arrondissement ne figure plus sur le site Maximilien. Elle en déduit qu'il est bien question du marché de 285 000 euros évoqué par Mme la Maire. Elle pose la question s'agissant de l'autre marché, avec NaturEspaces.

Mme la Maire explique qu'il pourra s'agir d'une autre société lors du renouvellement du marché.

Mme Frédérique DUTREUIL confirme qu'il existe des règles concernant les marchés publics et qu'il n'existe aucune obligation pour la Mairie de prendre une entreprise d'insertion du 9^e arrondissement. Elle précise qu'il ne s'agit pas de cela et repose ses questions. Elle redemande la date du dernier appel d'offre et quand arrive à échéance le contrat avec NaturEspaces, afin de savoir si l'association en question pourra candidater.

Mme Frédérique DUTREUIL reconnaît qu'elle n'aurait peut-être pas dû en parler mais elle indique que cette association a un contrat de nettoyage des locaux du chantier du tramway dans le 17^e arrondissement et un contrat dans le cadre du chantier de l'Arena à la porte de la Chapelle. Elle précise que tous leurs contrats arrivent à échéance à la même période, ce qui explique leur grande inquiétude. Elle redemande quand le contrat arrive à échéance pour qu'elle puisse répondre à l'appel d'offres. Elle ajoute que les statuts prévoient la possibilité pour la Maire de désigner des membres pour assister au conseil d'administration, entre quatre et huit personnes.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI signale que le cabinet de Mme Colombe BROSSEL a bien conscience de cette difficulté à laquelle fait face Énergies 9 et est auprès de cette association. Un rendez-vous est prévu début mars pour échanger, y compris avec M. LEROUX. Elle ajoute que Mme Colombe BROSSEL a à cœur cette association qui ne travaille heureusement pas que dans le 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO indique qu'en 2014, le nouvel exécutif a poursuivi le travail que la Mairie du 9^e arrondissement effectuait avec Énergies 9. Il évoque GRDF et La Poste, mais précise ne pas avoir le détail de toutes les entreprises qui travaillaient avec Énergies 9. La Mairie du 9^e arrondissement a lancé un premier appel d'offres qui a été infructueux. Elle a poursuivi avec cette association un an de plus car les prestations devaient être réalisées. Un autre appel d'offres a ensuite été lancé, auquel l'association a candidaté, mais qui a été remporté par NaturEspaces. La Mairie du 9^e arrondissement a relancé un appel d'offres pour renouveler le marché, auquel l'association n'a pas candidaté, vers la fin du dernier mandat.

Mme la Maire précise qu'il s'agissait d'avril 2021.

M. Sébastien DULERMO indique que, si l'association n'a pas candidaté, il n'y peut rien. Concernant le prochain appel d'offres, ils ne savent pas si le cadre sera le même, puisqu'il a évolué au fur et à mesure des marchés. En outre, le nombre d'équipements a évolué et il s'agissait de récolter les mégots. La Mairie du 9^e arrondissement a modifié les prestations prévues dans le premier marché. L'association pourra répondre au suivant. M. Sébastien DULERMO trouve curieux que l'association sollicite Mme Frédérique DUTREUIL pour demander quand la Mairie du 9^e arrondissement va lancer le marché alors que cette association pourrait leur envoyer un mail.

Mme Frédérique DUTREUIL répond que le directeur de l'association aurait envoyé un message à M. Jean-Baptiste GARDES, ne serait-ce qu'en constatant, à la sortie du marché le 8 février, l'absence de lot pour le 9^e arrondissement, pour savoir si cela passait par une autre procédure. Elle ajoute qu'elle n'est pas spécialiste des marchés publics.

M. Sébastien DULERMO explique qu'il existe deux éléments : les marchés que la Mairie du 9^e arrondissement passe en son nom propre, concernant l'entretien et le surentretien des espaces verts et la collecte des mégots, pour le reste, la décision ne revient ni à M. Jean-Baptiste GARDES, ni à lui-même, ni à Mme la Maire, mais à la Mairie de Paris. M. Sébastien DULERMO demande pourquoi le directeur de l'association a envoyé un mail à M. Jean-Baptiste GARDES puisque ce n'est pas lui qui décide.

Mme Frédérique DUTREUIL explique qu'ils ont pensé que la Mairie du 9^e arrondissement avait repris la main sur ce contrat.

M. Sébastien DULERMO rétorque que ce n'est pas le cas.

Mme Frédérique DUTREUIL demande finalement si c'est la Mairie du 9^e arrondissement qui sera à l'initiative de l'appel d'offres.

M. Sébastien DULERMO estime que la suppression du marché doit être liée avec les enveloppes souples. Il ajoute que deux marchés commençaient à se marcher dessus et qu'il s'agit d'une décision de la Ville.

Mme Frédérique DUTREUIL demande quand les contrats arrivent à échéance.

M. Sébastien DULERMO répond que, pour le 9^e arrondissement, si le dernier a été passé en 2021, ce serait 2025, puisqu'il s'agit de quatre ans.

Mme la Maire considère qu'ils ont largement excédé le temps dévolu aux questions orales sans débat. Elle ajoute être beaucoup plus souple que la Maire de Paris dans la mesure où elle laisse Mme Frédérique DUTREUIL s'exprimer. Elle estime qu'une longue discussion a eu lieu et que tous les éléments en leur possession ont été apportés.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale déposée par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère du 9^e arrondissement ;

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Le vendredi 17 février, j'ai rencontré, à sa demande, M. Vincent LEROUX, directeur de l'association Énergies 9 située dans notre arrondissement, que vous connaissez bien, et dont la mission est de favoriser l'insertion et la formation des personnes les plus en difficultés.

Lors de notre entrevue, ce dernier m'a fait part des difficultés que va rapidement rencontrer l'association en raison de l'arrivée à échéance du contrat passé avec « la Ville de Paris » pour l'entretien des espaces publics de notre arrondissement, et de l'absence de lot relatif au 9^e dans le nouveau marché public publié par les services de la Ville de Paris le 9 février 2023 : services d'insertion socioprofessionnelle par l'entretien de l'espace public.

Comme précisé en séance du conseil d'arrondissement du 21 septembre 2020 à l'occasion de l'adoption du budget supplémentaire de l'état spécial du 9^e, Mme la Maire doit, « afin de suppléer les services centraux de la Ville de Paris qui ne remplit pas suffisamment ses missions de service public, faire appel, pour l'entretien des nouveaux espaces végétalisés, à une entreprise d'insertion, également chargée de la collecte des mégots pour un montant annuel de 40 000 euros » (et de 50 000 euros pour 2023).

À ce titre, pouvez-vous nous indiquer la procédure d'attribution de ce contrat, sa durée, le nombre de reconduction et sa date d'échéance ? Pouvez-vous également nous informer si vous êtes désormais en charge d'attribuer le lot pour le 9^e, du marché relatif à l'insertion socioprofessionnelle par l'entretien de l'espace public susmentionné, et le cas échéant, nous préciser la procédure et le délai d'attribution ?

VŒU 09.2023.020 - VŒU DÉPOSÉ PAR LE GROUPE PEC RELATIF À L’AFFICHAGE DES MOTS FEMME, VIE, LIBERTÉ SUR LE FRONTON DE LA MAIRIE DU 9^E.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI attire l'attention du Conseil sur la révolution en marche en Iran depuis plus de cinq mois, qui touche tout le monde énormément. Elle propose d'afficher le 8 mars sur le fronton extérieur de la Mairie du 9^e arrondissement les mots « Femme, Vie, Liberté » afin d'alerter et de montrer par une expression politique la force du mouvement en Iran, qui les concerne. Elle affirme que tous les conseillers sont très sensibles à cette cause. Elle a le sentiment que manifester tous les dimanches, retweeter ou organiser des événements, ne suffit pas. C'est pourquoi elle propose ce vœu.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI ajoute que la Maire de Paris a placé le portrait de Mahsa AMINI devant l'Hôtel de Ville dès le 16 septembre, et a affiché les mots « Femme, Vie, Liberté » sur la Tour Eiffel dès le 16 janvier pour marquer les quatre mois de la révolution. Elle évoque l'exposition qui aura lieu dès le 7 mars dans la cour de la mairie, les visiteurs devant toutefois faire la démarche d'entrer dans la mairie.

Mme la Maire indique que les affiches de SHAB et des poèmes iraniens seront exposés à l'entrée de la mairie à partir du 6 mars dans le cadre de la Journée internationale de la femme. Une réunion en soutien au peuple iranien avait déjà été organisée en novembre, dans le cadre de l'année Jean-Claude CARRIÈRE, avec une représentation théâtrale.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI n'était pas au courant de ce que Mme la Maire voulait faire pour le 8 mars.

Mme la Maire précise que les illustrations de SHAB mettent à l'honneur les trois mots « Femme, Vie, Liberté ». Mme la Maire estime que leurs initiatives se recoupent et que le vœu de Mme Camille VIZIOZ-BRAMI est exaucé.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI confie qu'elle n'emploierait pas ce terme mais indique qu'elles se sont alignées sur les causes des femmes, ce qu'elle salue. Néanmoins, elle demande si l'expression artistique vaut autant que ces trois mots qui sont plus une expression politique.

M. Alexis GOVCIYAN explique que lorsqu'il s'agit de femmes iraniennes, c'est forcément une expression politique. Séparer l'artistique et le politique n'a ainsi pas beaucoup de sens. Il estime donc que l'action engagée par la Mairie du 9^e arrondissement et sa maire est un acte politique.

Mme la Maire ajoute qu'il y a des expressions d'avocates iraniennes éminemment politiques. Des poèmes ont également été traduits du perse au français et seront présentés dans le cadre de l'exposition. Les affiches de SHAB sont originales. Une affiche très connue représente une paire de ciseaux coupant des cheveux, rappelant la martyre. Sur la plupart de ces affiches figure le message « Femme, Vie, Liberté ». Elle ajoute qu'il y aura aussi des traductions de poèmes ou d'expressions publiques d'avocates iraniennes et de grandes femmes qui combattent au quotidien.

M. Pierre MAURIN demande si le vœu consiste à demander d'écrire « Femme, Vie, Liberté » sur une banderole.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI confirme qu'à l'extérieur de la mairie est accrochée une affiche avec M. Jean-Claude CARRIÈRE. Elle précise qu'en face de l'affiche de M. Jean-Claude CARRIÈRE se trouve un kakémono et une exposition artistique. Elle demande s'il est prévu d'écrire « Femme, Vie, Liberté » et de laisser l'affiche de M. Jean-Claude CARRIÈRE.

Mme la Maire explique que le kakémono est en fabrication.

M. Alexis GOVCIYAN considère que son vœu est donc exaucé d'une certaine manière.

Des interventions sont effectuées hors micro.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI annonce son intention de maintenir son vœu pour la symbolique. Elle considère que, puisque les deux messages se rejoignent, le vœu pourrait être voté.

Mme la Maire indique que les élus du 9^e arrondissement ne prendront pas part au vote si le vœu est maintenu.

Mme Frédérique DUTREUIL demande si Mme la Maire ne verrait pas d'inconvénient à écrire le message en français.

Mme la Maire répond positivement. Elle ajoute que, dans les manifestations évoquées par Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, les affiches sont souvent en anglais.

Mme Frédérique DUTREUIL avoue être partagée. Elle demande si cela sera fait dès le 6 mars.

Mme la Maire répond que l'installation est prévue à partir du 6 mars et durera tout le mois.

Mme Frédérique DUTREUIL annonce que, dans ces conditions, elle ne participera pas au vote.

M. Pierre MAURIN annonce qu'il s'abstient.

Mme la Maire met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

Le Conseil du 9^e arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient par 12 voix et 2 voix pour (M. Arnaud NGATCHA et Mme Camille VIZIOZ-BRAMI) sur le vœu suivant :

Considérant que Jina Mahsa Amini, âgée de 22 ans, est morte le 16 septembre dernier après son arrestation par la police à Téhéran ;

Considérant que son portrait a été apposé devant l'Hôtel de Ville par Mme Anne Hidalgo, Maire de Paris, en présence de ses adjoints, d'élus et de nombreux membres de la communauté iranienne, en octobre 2022 ;

Considérant que le Conseil de Paris a également attribué, le 11 octobre, la citoyenneté d'honneur à Jina Masha Amini - un vœu de dénomination d'un espace public au nom de la jeune femme a aussi été adopté par le Conseil ;

Considérant que le 30 novembre, nous avons organisé un « Café des Femmes » dans le 9^e arrondissement avec le collectif Femme Azadi ;

Considérant que le lundi 16 janvier 2023 à 18h30, la tour Eiffel a affiché les slogans « Femme, vie, liberté » et « #StopExecutionsInIran », en soutien aux femmes et hommes qui manifestent depuis septembre 2022 ;

Considérant que « Femme, vie, liberté » : ces trois mots, sont devenus l'un des slogans des manifestations en Iran ;

Considérant que le 8 mars est une journée de rassemblements à travers le monde et l'occasion de faire un bilan sur la situation des femmes ;

Considérant que le 8 mars est une journée d'action, de sensibilisation et de mobilisation dédiée à la lutte pour les droits des femmes, l'égalité et la justice. Officialisée en 1977 par l'Organisation des Nations unies, cette journée couvre plusieurs événements à travers le monde avec comme objectif de célébrer les avancées des droits des femmes ;

Sur proposition de Arnaud Ngatcha, Conseiller de Paris, et Camille Vizioz-Brami, Conseillère d'arrondissement, le Conseil du 9^e arrondissement émet le vœu :

- **que soient affichés les mots FEMME VIE LIBERTÉ sur le fronton de la Mairie du 9^e arrondissement à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 2023.**

Mme la Maire donne rendez-vous à tous les conseillers la semaine suivante pour rencontrer toutes ces femmes courageuses.

VŒU 09.2023.023 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS DÉPOSÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À L'ORGANISATION D'UNE VOTATION D'ARRONDISSEMENT, LE 2 AVRIL 2023, SUR UNE QUESTION D'INTÉRÊT LOCAL LAISSÉE AU CHOIX DE CHAQUE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE PARIS.

Mme la Maire explique qu'une votation sera organisée le 2 avril 2023, salle Rossini de 9h à 19h, sur les trottinettes en libre-service par la Ville de Paris. Elle ajoute que le vote sera assuré par les agents de la Mairie du 9^e arrondissement et explique que la salle Rossini a été choisie pour pouvoir recevoir les habitants dans les meilleures conditions. Il s'agit de la première votation citoyenne à Paris.

Mme la Maire donne la parole à M. Alexis GOVCIYAN pour la lecture d'une initiative voulue par l'exécutif dans ce cadre.

M. Alexis GOVCIYAN indique que le vœu est relatif à l'organisation de cette votation le 2 avril 2023. Il explique que Mme la Maire de Paris prend la décision de manière unilatérale d'organiser une votation citoyenne pour l'interdiction de l'utilisation des trottinettes des trois opérateurs à Paris. Cela signifie que les trottinettes dans le métro et l'espace public qui appartiennent à des personnes physiques pourront continuer à circuler. La Mairie de Paris a toute la faculté d'organiser cette votation dans le cadre du Code général des collectivités territoriales. Dans ce cadre, cette votation est fixée pour le 2 avril. Cela coûtera beaucoup d'argent puisqu'il sera nécessaire de mobiliser l'ensemble des agents dans tous les arrondissements et que cela servira à procéder à un vote dont le résultat est à peu près connu.

M. Alexis GOVCIYAN indique leur souhait que cela soit aussi utile à l'arrondissement qui a des spécificités.

À côté de cette votation contre les trottinettes, il est demandé l'examen d'une question d'intérêt local, qui serait présentée par la Mairie du 9^e arrondissement, comme dans d'autres arrondissements, afin que les deux se conjuguent. Il s'agit de faire en sorte que la question, qui n'a pas été concertée, sur les trottinettes, soit accompagnée d'une question d'intérêt plus local, intéressant les habitants et les commerçants de l'arrondissement.

M. Pierre MAURIN considère que ce vœu est une bonne initiative et salue le fait de proposer aux habitants des questions d'intérêt local. Mais le groupe Changer Paris n'est pas d'accord sur les modalités de consultation de cette votation citoyenne. M. Pierre MAURIN précise qu'il aurait fallu organiser une consultation locale, ce qui aurait impliqué un vote au Conseil de Paris au moins deux mois avant la date et de le spécifier au Préfet, pour faire cela dans les règles de l'art. La votation citoyenne n'est pas vraiment prévue dans le Code général des collectivités territoriales, mais si cela est fait avec des fichiers électoraux. M. Pierre MAURIN annonce qu'il ne peut donc pas voter en faveur de ce vœu, étant donné que le Conseil de Paris n'a pas été consulté, que les modalités n'ont pas été fixées et que la question sur les modalités du vote des trottinettes (en ligne, en présentiel, avec ou sans procuration) n'a pas été posée. Il estime que l'avis des conseillers de Paris aurait été utile pour définir cela de manière concertée et participative. Il informe que l'exécutif de la Mairie de Paris est très friand de participation. Cela aurait été une bonne manière de faire participer les conseillers de Paris aux modalités de la consultation. M. Pierre MAURIN annonce qu'il s'abstient pour toutes ces raisons.

M. Pierre MAURIN estime par ailleurs, sur le sujet des trottinettes, qu'un travail aurait dû être fait pour un meilleur contrôle de la régulation et du Code de la route. Un certain nombre de députés républicains proposent notamment une immatriculation, ces propositions ayant été déposées au Sénat par Mme Catherine DUMAS et Mme Dominique ESTROSI SASSONE. Il pense que la Mairie de Paris aurait dû les consulter et les suivre.

Mme la Maire rejoint les propos de M. Pierre MAURIN en indiquant que la loi LOM de 2019 donnait toute latitude et tout pouvoir aux maires. Cela concerne l'immatriculation, le port du casque ou encore la régulation. Or rien n'a été fait. À Nice, le maire a ainsi interdit les trottinettes en libre-service.

Mme la Maire reconnaît que le dispositif de la votation n'est pas parfait. Elle s'étonne que, pour le budget participatif, le vote électronique est salué, et dans ce cas précis, interdit. Elle confirme que le résultat est connu et que les jeunes ne se lèveront pas un dimanche matin pour se rendre salle Rossini voter pour ou contre les trottinettes. Ce sera un public captif qui viendra. Elle ajoute que ce qui est possible pour le budget participatif ne l'est pas dans ce cas. Quand la question sur l'absence de vote électronique a été posée à la Maire de Paris, elle a répondu qu'ils ne sont pas au point et que cela n'est pas fiable. Le résultat du budget participatif ne serait donc pas fiable non plus, en allant jusqu'au bout de la logique.

Mme la Maire indique que cette votation est une première, après avoir été demandée en vain sur la Tour Triangle et de nombreux autres projets structurants. Puisque cette votation sur les trottinettes a été obtenue, il s'agit d'aller plus loin, pour d'autres sujets d'intérêt local.

Mme Frédérique DUTREUIL annonce être assez favorable au principe de la démocratie participative et à ce mode. Elle trouve la proposition intéressante, consistant à bénéficier et optimiser l'organisation. En revanche, elle s'interroge sur le vote qui sera proposé. Elle rappelle que le prochain conseil d'arrondissement est prévu en mai et demande quand cela pourra être discuté.

Mme la Maire indique qu'elle souhaiterait interroger les habitants sur les mobilités et en particulier sur le plan de circulation du Faubourg Montmartre. Il s'agirait par exemple de savoir si la population souhaite faire de ce faubourg une ZTL ou faire plus de piétonisation pour éviter les reports de transit. Elle évoque par ailleurs l'idée d'une réorganisation du temps scolaire avec une meilleure articulation du scolaire et du périscolaire, avec une question pouvant porter sur le retour de la semaine de quatre jours. Il pourrait aussi être question d'un dialogue avec les conseils de quartier et d'interroger l'arrondissement sur tel ou tel sujet.

Mme la Maire précise qu'elle souhaitait plutôt acter le principe par cette initiative. Elle ajoute que d'autres mairies d'arrondissement le proposent durant la même soirée, peut-être avec des variantes.

Mme Frédérique DUTREUIL confirme que le principe de démocratie en cœur d'arrondissement n'est pas inintéressant.

Mme la Maire répète qu'il s'agit d'acter un principe, y compris la possibilité de procéder à une votation sans que cela ne soit fait à l'échelle de Paris. Des concertations ont déjà été réalisées depuis 2014, par exemple dans le cadre d'un travail sur un aménagement. Des questions ont été posées, des urnes ont été placées dans la rue des Martyrs et des enquêtes d'opinion ont été réalisées. Mais puisqu'il existe une initiative parisienne plus structurée que d'habitude, bien que le dispositif soit perfectible, en permettant par exemple aux jeunes et aux moins jeunes de pouvoir voter, il s'agit d'en profiter. Mme la Maire propose donc de préciser qu'il s'agit des votations citoyennes à l'avenir.

Mme la Maire met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris ;

Est adopté par 11 voix pour et 3 abstentions (M. Arnaud NGATCHA, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI et M. Pierre MAURIN) le vœu suivant :

Considérant l'article L.1112-1 du Code général des collectivités territoriales disposant que l'assemblée délibérante d'une collectivité territoriale peut soumettre à référendum local tout projet de délibération tendant à régler une affaire de la compétence de cette collectivité ;

Considérant les articles L.1112-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, qui encadrent la procédure dite du « référendum local » qui permet aux électrices et aux électeurs d'une collectivité territoriale, sous certaines conditions, de décider par leur vote de la mise en œuvre ou non d'un projet local ;

Considérant l'article L.1112-2 précisant que l'exécutif d'une collectivité territoriale peut seul proposer à l'assemblée délibérante de cette collectivité de soumettre à référendum local tout projet d'acte relevant des attributions qu'il exerce au nom de la collectivité, à l'exception des projets d'acte individuel ;

Considérant l'article L.1112-3 précisant notamment que l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale, par une même délibération, détermine les modalités d'organisation du référendum local, fixe le jour du scrutin et convoque les électeurs et précise le projet d'acte ou de délibération soumis à l'approbation des électeurs ;

Considérant la section « consultation des électeurs » du Code général des collectivités territoriales, en particulier l'article L.1112-15 qui précise qu'en plus du référendum local, « les électeurs d'une collectivité territoriale peuvent être consultés sur les décisions que les autorités de cette collectivité envisagent de prendre » ;

Considérant que la consultation des citoyens est inhérente à la démocratie participative et intègre pleinement les Parisiennes et les Parisiens aux décisions locales et aux politiques publiques qui les concernent ;

Considérant qu'il est important d'inaugurer, à Paris particulièrement, un nouveau temps démocratique et de débat public parisien ;

Considérant les spécificités et l'hétérogénéité des quartiers parisiens ainsi que la nécessité de créer les conditions d'un véritable dialogue avec les citoyens dans la diversité des arrondissements ;

Considérant l'organisation le 2 avril 2023 d'une votation citoyenne dans tous les arrondissements sur l'usage des trottinettes en libre-service, unique sujet de consultation imposée par la Maire de Paris sans concertation des maires d'arrondissement ;

Considérant l'ampleur des moyens humains et financiers déployés par la mairie centrale pour permettre la tenue de cette votation parisienne le 2 avril 2023 dans tous les arrondissements ;

Considérant le souci d'une bonne gestion de la dépense publique et de profiter dès lors de cette organisation pour que dans chaque arrondissement une consultation sur un sujet d'intérêt local soit soumis à votation après décision du maire d'arrondissement et de son conseil ;

Considérant que la Maire de Paris a indiqué lors du dernier comité des arrondissements, le 14 février, être favorable à la tenue de votation par arrondissement selon des sujets laissés au libre choix des maires d'arrondissement ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu de :

- **pouvoir adosser à la votation citoyenne du 2 avril décidée par la Maire de Paris une consultation d'arrondissement portant sur une question d'intérêt local.**

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9^e arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 21h33.

La Maire du 9^e arrondissement



Delphine BÜRKLI

Le Conseiller de Paris



Alexis GOVCIYAN